

Table with subscription rates: ANNONCEMENTS, Abonnement mensuel, Abonnement trimestriel, Abonnement annuel.

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES

Compte chèques postaux : Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 57

PARIS-CENTRE

JEUDI 10 DÉCEMBRE 1925

Le désarmement c'est l'hégémonie anglo-saxonne

Un danger est d'autant plus sérieux qu'il se présente sous des apparences plus séduisantes. Quelle idée est plus propre à plaire que celle de réduire le fardeau des armements.

Dépenses inutiles si on parvient à développer entre les hommes des relations confiantes et si on leur donne des moyens de régler pacifiquement leurs conflits.

Economies particulièrement opportunes dans un temps où les peuples plient sous le poids de la liquidation de la guerre.

Quoi de plus simple, de plus naturel, de plus logique que de concevoir une entente régissant la police entre les nations, avec la même rigueur et la même efficacité que les lois qui, dans chaque Etat, protègent la sécurité des citoyens. C'est tellement facile à concevoir qu'on en vient très aisément à supposer le problème résolu, surtout quand on a l'intention de le croire.

Et les tentations sont bien grandes. Pour les uns, c'est un espoir de restauration financière. Pour d'autres c'est une arrière-pensée d'hégémonie.

La Société des Nations existe. Elle a un code de lois. Elle intervient dans les conflits internationaux. Elle est capable d'ingérer une amende au méchant grec, qui a donné une entorse au Covenant. Elle affronte même le redoutable conflit de Mossoul, sans se décourager de nombreux déboires, espérant que les rivalités des pétroliers, qui sont au fond de l'affaire, aboutiront à un compromis plutôt qu'à la bataille.

Ainsi le rouge arbitral existe. La volonté d'y avoir recours s'est manifestée théoriquement - dans les accords de Locarno. Que peut-on attendre de plus pour aborder la réduction des armements ?

Deux épreuves restent à faire. La première est celle de l'efficacité réelle de la politique de Locarno. C'est très joli de conclure des accords. Mais, pour l'Allemagne particulièrement, nous savons que promettre et tenir sont deux. La plus élémentaire prudence conseille d'attendre que l'avènement de l'ère de la réconciliation soit confirmé par des actes.

La seconde épreuve indispensable est celle de l'efficacité réelle du pouvoir d'ordre de la Société des Nations. Jamais encore la Ligue de Genève n'a eu à franchir un conflit vital. Jamais elle n'a déclenché des sanctions pour contraventions au Pacte. Ce ne sont pourtant pas les occasions qui ont été manquées dans les affaires de l'Europe, de Corfou et même de Mémel. La Société des Nations n'a pas pu se faire obéir même par la petite Libanie. Comment parler dans ces conditions de police internationale ? On est d'ailleurs la gendarmerie capable de faire la loi entre les nations ? Dès qu'on parle de l'organiser, c'est à qui se débrouillera en réservant sa liberté d'action. Tant qu'il en sera ainsi, les honnêtes gens seuls feront le bras du désarmement.

Les arguments sont si clairs, si irréfutables, que le plus sage aurait été certainement de s'abriter franchement derrière eux. C'était le seul moyen de couper court à toute intrigue.

Le gouvernement français ne l'a pas fait et il a pris lui-même, soit à l'Assemblée des Nations, soit au Comité technique l'initiative de la préparation d'une réduction des armements. Pourquoi ?

D'abord pour devancer des manœuvres anglo-saxonnes, suites de la Conférence de Washington, destinées à assurer l'hégémonie des Insulaires sur les Continentaux. Admirable preuve de l'esprit de loyauté et de solidarité qui régnent entre les nations. Ensuite pour se concilier les créanciers qui, comme par hasard, sont encore les grands Insulaires. C'est le terrible engrenage de la tutelle politique et financière des Anglo-Saxons que nous laissons s'appesantir sur nous.

Enfin, notre technique s'est encore inspirée de l'idée qu'il vaut mieux manœuvrer qu'être manœuvré.

D'où la conception qui a cherché à prendre la direction de l'affaire et à présenter les arguments de délai non pas comme des fins en soi, mais comme des objections pratiques. Le projet français, présenté à Genève par M. Paul Boncour, ne dit pas : « Il faut faire l'épreuve de la sincérité allemande ». Il invoque la nécessité d'une expérience de sécurité. Il ne dit pas que toute mesure de désarmement doit être subordonnée à l'organisation de la gendarmerie internationale, mais que la réduction des armements doit tenir compte de toutes les possibilités combattives de chaque peuple, que toutes ces possibilités doivent être réduites de manière à rester en-dessous des forces d'exécution de la Société des Nations.

La manœuvre est à droite, trop de droite même, car les Anglo-Saxons en ont le droit découvert l'astuce. Ils répondent par l'organe de lord Robert Cecil : « Très joli. Mais si on attend la milice internationale et si on veut réduire toute possibilité d'hégémonie sur terre on sur mer, nous n'en serions jamais. Votre logique française conduit à l'impuissance. La seule méthode pratique est notre empirisme anglo-saxon. Désarmement d'abord. On verra ensuite. A Washington on a limité les cuirassés, dans des conditions très satisfaisantes - naturellement pour les hégémonies britannique et américaine. Il n'y a qu'à continuer pour les croiseurs, les avions, les sous-marins, les armées ».

Vous pensez bien qu'on ne veut pas avoir l'air de se disputer. On se mettra d'accord par l'organisation d'une commission d'étude. Nous serons engagés dans l'engrenage et la pression anglo-saxonne saura nous y pousser.

Voilà l'inconvénient de la méthode qui se flatte de jouer au plus fin et d'éviter les chocs. On ne résiste pas en commençant par abandonner la position essentielle. La position essentielle en matière de désarmement est l'organisation effective de la force qui doit protéger réellement les faibles. La création de cette force suppose l'abandon des deux puissances qui régissent le monde, l'Angleterre et l'Amérique. Tant que les Anglo-Saxons ne glient pas, il n'y a rien à faire qu'à courber sous le joug. C'est la réalité du désarmement.

SAINTE-BRIGIDE.

Comment nos députés ont galopé allègrement par dessus le budget... de l'Agriculture

Le 7 décembre, grande séance à la Chambre des Députés.

Habitué des grandes séances, j'y suis allé. Un ministre va répondre aux orateurs qui ont présenté divers projets intéressants, je ne dirai pas la France tout entière - bien que ce soit exact - mais qui intéressent sans aucun doute la moitié des Français.

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Durand doit prendre la parole au nom du gouvernement dans la discussion du budget de son département.

Le président Herriot ne se dérange pas pour si peu : c'est M. Bouissou qui préside. Au banc des ministres : un seul, M. Durand. Sur les bancs des députés, beaucoup de places vides ; ils sont en tout 41 députés présents : alors que la Chambre en compte près de 600, et parmi eux, plus de 500 doivent leur élection aux agriculteurs !

Ce budget de l'Agriculture est vraiment le grand sacrifice et le brave ministre le déplore ; mais, il n'y peut rien ou peu de chose.

Par exemple : il regrette que pour l'électrification des campagnes, le gouvernement ne puisse donner aucune subvention, note situation financière ne le permet pas !

Bien : je pose une question.

Au cours de la discussion du budget des Beaux-Arts, le ministre dira-t-il : « La situation financière du pays ne permet plus de subventionner l'Opéra, le Théâtre Français et autres spectacles : ceux qui vont voir ces spectacles devront maintenant en supporter tous les frais ».

Je suis personnellement convaincu que si notre situation financière ne permet pas d'éclairer les campagnes, elle permettra encore de subventionner les théâtres.

Peu après la séance de la Chambre, M. Loucheur, le visage radieux, donne connaissance de ses sept projets : il demande seulement au pays 8 milliards d'impôts nouveaux, la plus grande partie devant être payée par l'agriculture ou le propriétaire foncier !

Mais, voyons, mes amis, vous qui travaillez cette terre de France, qui cette année a produit plus de 80 millions de quintaux de blé, vous qui avez une profession qui réunit le maximum de risques ; vous qui ne pouvez faire la politique dite « de l'étiquette », c'est-à-dire augmenter vos revenus à mesure que vos charges augmentent, vous qui êtes la moitié de la population française, pourquoi êtes-vous mal défendus ?

Mais, par votre faute ; vous n'avez pas représenté pas ou vous représentez mal, par ce qu'ils ne vous connaissent pas, parce qu'ils ne connaissent rien dans vos affaires, ni aucun de vos besoins, ils connaissent les champs seulement pour s'y être promenés.

Vous avez en effet donné votre confiance à des hommes qui ont une profession toute autre que la vôtre et qui souvent - pour ne pas dire toujours - ont des intérêts contraires aux vôtres ; souvent même, vous n'êtes pas de profession ou n'ont pas réussi dans leur profession, en un mot, vous vous êtes laissés tromper et vous en supportez les conséquences.

Croyez-moi, si le budget de l'Agriculture est sacrifié en ce qui concerne les dépenses, le gouvernement n'oubliera pas de vous demander son maximum de recettes.

Joseph LAPORTE

Georges Valois fait le procès du parlementarisme

Rome, 9 décembre. - Le correspondant de la Tribuna à Paris, M. Sartri, a interviewé Georges Valois, le directeur du Nouveau Siècle, qui est à la tête du mouvement fasciste en France.

Résumant la politique de la victoire, M. Valois lui a déclaré :

Autant en temps de guerre qu'en temps de paix, le parlementarisme s'est montré totalement impuissant dans tous les pays à servir le salut public. En 1918, les parlementaires redonnèrent très puissamment le résultat en a été très désastreux pour ceux qui n'ont pas su se relever, autrement qu'en faisant appel à la dictature.

L'échec du parlementarisme a été général. Tous les peuples européens cherchent aujourd'hui à se donner de nouvelles institutions. Pour nous, Français, le problème se fait plus urgent, car la crise française éclate avec violence. Si nous voulons vivre, nous devons le résoudre. Le problème de demain est un problème d'organisation et d'action pour atteindre à la grande renaissance française. Ce qui doit nous mouvoir, c'est l'esprit de la victoire. Notre but doit être la conquête de l'Etat. Je viens du peuple, j'ai vécu au milieu de lui pendant la guerre et je puis vous assurer que le peuple ne désire qu'une chose, avoir des chefs dignes de lui. Demain, si quelqueun assume avec autorité le commandement de la chose publique, le peuple obéira sans récriminations.

Nous ignorons si la Chambre suivra M. Loucheur. Mais, ce dont nous sommes certains, c'est que, si ce projet est voté, ce n'est plus le revenu qui sera touché, mais le capital.

L'inflation - une nouvelle inflation - n'est pas le seul péril de cette mauvaise politique.

Il y en a un autre : les entreprises industrielles sont, pour la plupart, arrivées à la limite en ce qui concerne les salaires. Cependant, une pareille charge fiscale ne va pas sans une hausse notable du prix de la vie. M. Loucheur l'a d'ailleurs fort bien compris, puisqu'il a demandé un plafond spécial de 1.500 millions pour les besoins du commerce. C'est tout dire. Comment n'a-t-il pas compris, ou voulu comprendre, que le relèvement du prix de la vie va mettre les patrons en face de nouvelles demandes d'augmentation de salaires ?

C'est exposer beaucoup d'entre eux à choisir entre deux alternatives : la faillite ou le lock-out.

Nous ne voyons pas très bien ce que le fisc peut gagner à l'un ou à l'autre, mais nous voyons trop clairement tout le danger que peut faire courir à la paix sociale et à la vie même de la France, la menace de chômage qui, désormais, grâce aux erreurs du Cartel va peser lourdement sur la classe ouvrière.

Il est grand temps de réagir. M. C. W.

Paris, 9 décembre. - D'une façon générale, les devises étrangères ont été très fermes aujourd'hui. Il y a cependant une spéculation. Mais on constate des demandes assez actives en livres et en dollars. Le livre a ainsi dénoté en séance à 129,45 et le dollar à 26,69 pour fléchir en clôture à 129,30 et 26,75. Ce fléchissement s'est accentué après Bourse où le Livre s'est échangé à 128,70 et le dollar à 26,50.

Paris, 9 décembre. - D'une façon générale, les devises étrangères ont été très fermes aujourd'hui. Il y a cependant une spéculation. Mais on constate des demandes assez actives en livres et en dollars. Le livre a ainsi dénoté en séance à 129,45 et le dollar à 26,69 pour fléchir en clôture à 129,30 et 26,75. Ce fléchissement s'est accentué après Bourse où le Livre s'est échangé à 128,70 et le dollar à 26,50.

Après l'Entente cordiale... l'Espionnage cordial On perquisitionne les valises de l'espionne



EN HAUT (de gauche à droite) : Marthe MOREUIL, PHILIPPS, EN BAS (de gauche à droite) : LEATHER, FISHER.

Paris, 9 décembre. - M. Peyre, juge d'instruction, a ouvert en présence de Marthe Moreuil, l'espionne de mince envergure récemment arrêtée, les deux valises qu'elle avait laissées dans le bureau de son ami, Fisher, rue de Suresnes, et la malle qu'elle rapportait avec elle de son voyage du Midi, et qui fut saisie à la gare de Lyon.

Rien dans les papiers que contenait cette malle, ni dans ceux qui ont été saisis au domicile des trois Anglais arrêtés, ne permet de dire que ceux-ci ont été en relation avec le service d'espionnage anglais.

Un facon d'encre sympathique a été trouvé dans les bagages de Marthe Moreuil ; des lettres et cartes postales saisies vont être examinées afin d'établir le rôle que Wiet, le pseudo officier de marine, actuellement détenu à Versailles, a pu jouer dans cette affaire.

Un danger des projets Loucheur

M. Loucheur a commencé le dépôt de ses projets financiers. Il propose le relèvement :

De 12 à 20 % du taux des impôts sur les revenus des propriétés bâties et non bâties, et des valeurs mobilières ;

De 12 à 22 % de l'impôt frappant le revenu des créances ;

De 9,60 à 12 % du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ;

De 7,20 à 10 % du taux de l'impôt sur les bénéfices agricoles, AVEC UN RELEVEMENT DES COEFFICIENTS ;

De 7,20 à 10 % du taux de l'impôt sur les traitements, salaires et professions non commerciales.

Il demande une augmentation de l'impôt sur l'essence, des droits sur l'alcool et de l'impôt sur les automobiles.

Le paquet de tabac ordinaire serait porté de 1 fr. 50 à 2 fr. et le paquet de cigarettes caporal de 1 fr. 50 à 1 fr. 75.

L'affranchissement de la lettre ordinaire passerait de 0 fr. 30 à 0 fr. 50, celui de la carte postale serait de 0 fr. 30.

Enfin, M. Loucheur prévoit une taxe de 10 % sur la première vente d'un immeuble ou fonds de commerce, et une taxe de 1 à 7 % sur l'ensemble des biens lors de l'ouverture d'une succession.

Nous ignorons si la Chambre suivra M. Loucheur. Mais, ce dont nous sommes certains, c'est que, si ce projet est voté, ce n'est plus le revenu qui sera touché, mais le capital.

L'inflation - une nouvelle inflation - n'est pas le seul péril de cette mauvaise politique.

Il y en a un autre : les entreprises industrielles sont, pour la plupart, arrivées à la limite en ce qui concerne les salaires. Cependant, une pareille charge fiscale ne va pas sans une hausse notable du prix de la vie. M. Loucheur l'a d'ailleurs fort bien compris, puisqu'il a demandé un plafond spécial de 1.500 millions pour les besoins du commerce. C'est tout dire. Comment n'a-t-il pas compris, ou voulu comprendre, que le relèvement du prix de la vie va mettre les patrons en face de nouvelles demandes d'augmentation de salaires ?

C'est exposer beaucoup d'entre eux à choisir entre deux alternatives : la faillite ou le lock-out.

Nous ne voyons pas très bien ce que le fisc peut gagner à l'un ou à l'autre, mais nous voyons trop clairement tout le danger que peut faire courir à la paix sociale et à la vie même de la France, la menace de chômage qui, désormais, grâce aux erreurs du Cartel va peser lourdement sur la classe ouvrière.

Il est grand temps de réagir. M. C. W.

Paris, 9 décembre. - D'une façon générale, les devises étrangères ont été très fermes aujourd'hui. Il y a cependant une spéculation. Mais on constate des demandes assez actives en livres et en dollars. Le livre a ainsi dénoté en séance à 129,45 et le dollar à 26,69 pour fléchir en clôture à 129,30 et 26,75. Ce fléchissement s'est accentué après Bourse où le Livre s'est échangé à 128,70 et le dollar à 26,50.

Paris, 9 décembre. - D'une façon générale, les devises étrangères ont été très fermes aujourd'hui. Il y a cependant une spéculation. Mais on constate des demandes assez actives en livres et en dollars. Le livre a ainsi dénoté en séance à 129,45 et le dollar à 26,69 pour fléchir en clôture à 129,30 et 26,75. Ce fléchissement s'est accentué après Bourse où le Livre s'est échangé à 128,70 et le dollar à 26,50.

Paris, 9 décembre. - D'une façon générale, les devises étrangères ont été très fermes aujourd'hui. Il y a cependant une spéculation. Mais on constate des demandes assez actives en livres et en dollars. Le livre a ainsi dénoté en séance à 129,45 et le dollar à 26,69 pour fléchir en clôture à 129,30 et 26,75. Ce fléchissement s'est accentué après Bourse où le Livre s'est échangé à 128,70 et le dollar à 26,50.

Paris, 9 décembre. - D'une façon générale, les devises étrangères ont été très fermes aujourd'hui. Il y a cependant une spéculation. Mais on constate des demandes assez actives en livres et en dollars. Le livre a ainsi dénoté en séance à 129,45 et le dollar à 26,69 pour fléchir en clôture à 129,30 et 26,75. Ce fléchissement s'est accentué après Bourse où le Livre s'est échangé à 128,70 et le dollar à 26,50.

Paris, 9 décembre. - D'une façon générale, les devises étrangères ont été très fermes aujourd'hui. Il y a cependant une spéculation. Mais on constate des demandes assez actives en livres et en dollars. Le livre a ainsi dénoté en séance à 129,45 et le dollar à 26,69 pour fléchir en clôture à 129,30 et 26,75. Ce fléchissement s'est accentué après Bourse où le Livre s'est échangé à 128,70 et le dollar à 26,50.

Le mystère de la rue Mogador Teissier avait de pressants besoins d'argent

Paris, 9 décembre. - Le procès Teissier se continue aujourd'hui. Venu hier nombreux, les curieux du spectacle judiciaire sont clairsemés aujourd'hui. Dans la salle à moitié vide, l'audition des témoins qui occupera toute l'audience, ne laisse prévoir, aucun événement sensationnel. Ainsi s'explique la désaffection du public pour le procès Teissier.

M. Mollard, commissaire de police rappelle les circonstances dans lesquelles le corps fut découvert et décrit la position qu'il occupait dans le fourré.

Il lui est apparu que le cadavre avait été traîné sur un parcours d'une vingtaine de mètres.

- Faut-il en conclure, dit-il, que l'homme qui apporta le cadavre n'était pas assisté d'un complice ?

L'inspecteur Bellet a constaté que la pluie qui devait tomber abondamment dans la nuit du 7 au 8 juin, avait effacé les traces du véhicule ayant pu servir au transport du cadavre. De telle sorte qu'il fut impossible de dire si ce véhicule était une automobile ou une voiture tirée par un cheval.

M. Gautrat. - Les vêtements du mort ont bien été remis à la justice le 29 juin, par l'Institut médico-légal où ils étaient restés ? Cela résulte du moins du rapport de M. Beyle.

Le témoin. - Ces vêtements ont été remis à M. Beyle avant cette date. On peut venir voir le fait sur les livres de l'Institut médico-légal.

M. Gautrat. - Alors M. Beyle a consigné dans son rapport une date inexacte. Les hommes de science peuvent donc avoir des défaillances.

Le président. - Attendons que M. Beyle soit à la barre.

L'enquête de l'inspecteur Bellet a établi que Boulay était souvent porteur aux fins de mois de sommes importantes. Teissier déclare qu'il n'ignorait pas ce fait et qu'il avait conseillé à Boulay de ne jamais venir chez lui et de ne jamais se rendre chez d'autres intermédiaires de Paris aux courses nautiques de ces sommes, pour ne pas s'exposer à les voir saisies par la police des jeux.

Un argument pour M. Gautrat

M. Salmon, avocat de la partie civile, demande au témoin s'il a eu connaissance que des camionnettes stationnent la nuit place de Budapest et qu'on peut en distraire une pendant plus d'une demi-heure, souvent sans que les chauffeurs s'en rendent compte.

La suggestion à laquelle tend cette question est trop claire et elle entraîne une immédiate réplique de la défense.

M. Gautrat. - Cette hypothèse nouvelle pour combler le vide de l'instruction, en ce qui concerne le transport du cadavre, illustre singulièrement le fait de l'accusation.

Le docteur Paul considère que la victime a été frappée de plusieurs coups alors qu'elle était à terre et qu'elle avait le côté gauche de la tête appuyé sur le sol. On sait que l'instruction n'a pu établir que la toile dans laquelle le corps était enveloppé ait appartenu à l'accusé. C'est une toile d'importation anglaise.

Teissier était à court d'argent

Un locataire de l'immeuble dans lequel Teissier était concierge, déclare que l'accusé lui a demandé au mois d'octobre 1924 de lui prêter 200 francs.

M. Bataudy, autre locataire : - Teissier me demandait 2.000 francs pour régler une somme perdue aux courses. Cette demande de prêt se place dans l'état de 1924.

M. Brunet, concierge, a prêté différentes sommes à Teissier qui a toujours restitué. Mais le témoin a-t-il constaté que dans le temps qui a suivi immédiatement la disparition de Boulay, Teissier avait la figure ravagée par l'angoisse. Tel est le sens de la déposition recueillie par le docteur Rigoutet.

Le témoin. - Je n'ai jamais donné une telle signification à l'attitude de Teissier. A cette époque, j'ai dit seulement qu'il paraissait malade comme j'aurais pu l'être.

Un mois de juillet, l'accusé a demandé à M. Leroy, marchand de couleurs, de lui prêter de l'argent.

- Si vous ne me donnez pas les billets de mille dont j'ai besoin, il ne me reste qu'à me jeter à l'eau, lui dit-il.

Faut-il s'étonner de cette sollicitation d'ailleurs tragique.

M. Gautrat. - Que ce soit avant le 31 mai ou après, Teissier s'est toujours servi du même moyen. Il annonçait son suicide pour obtenir les prêts qu'il sollicitait. D'autres fois, cependant, il usait de procédés moins dramatiques. C'est ainsi qu'à M. Dugos, il avait emprunté 3.000 francs en alléguant qu'il avait perdu son portefeuille. Les 3.000 francs, avancés le 2 ou le 3 juillet, furent rendus à M. Dugos le 12 juillet.

Il semble donc que la situation de Teissier n'était pas si opérée.

Il faut convenir que Teissier trouvait aisément des prêteurs.

Le 5 juin 1924, M. Pernelle, bijoutier dans la maison de la rue Mogador lui prêtait 4.000 francs. A la fin du mois, Teissier le remboursait.

- Vous me sauvez la vie, aurait-il dit en recevant l'argent.

M. Salmon. - C'est le prix du transport du cadavre.

M. Gautrat. - Autre hypothèse...

M. Bertin connaissait Teissier depuis quinze ans. Il l'a toujours considéré comme un honnête homme.

Fin juillet, Teissier tente sans succès d'obtenir un prêt de 12.000 francs de Mme Barthelemy, marchande de dentelles.

Le témoin. - Teissier me connaissait fort peu et j'ai jugé sa demande plutôt audacieuse.

Le défilé des prêteurs continue

M. le docteur Lavoix, qui a cédé à Teissier la jouissance de sa cave, la cave numéro 13, celle où fut découvert des taches de sang, n'a pas souvenir que l'accusé lui ait dit s'être blessé à la main en démantelant cette cave.

Sur une question de la défense, le docteur déclare qu'une entaille légère à la main provenant du tranchant d'un tesson de bouteille, peut saigner assez abondamment, sans qu'il en résulte aucune nécessité pour le blessé de suspendre son travail.

Encore un prêt de 200 francs, celui-là, de Mlle Bergère, caissière, prêt consenti en juillet et remboursé dans le même mois.

Un marchand de vins de la rue Mogador, M. Marinjeux, a prêté 1.000 francs. Mais heureux que Mlle Bergère, il n'a pas été remboursé.

M. Hamon a refusé 400 francs à Teissier à une date qu'il situe entre la fin de mai et les premiers jours de juin.

Même refus de M. Sagné, qui répondit à Teissier sur un ton sévère : - Je ne suis pas banquier.

Le défilé des prêteurs se poursuit, bataillon serré, qui fait mentir le proverbe : « On ne prête qu'aux riches ». Voici maintenant un parieur qui ne parvenait pas à se faire payer par Teissier lorsqu'il gagnait beaucoup, alléguant tantôt la saisie des enjeux par la police, ou qu'il avait égaré les tickets.

On entend ensuite un autre témoin, jeune homme qui n'incite dès l'abord aucune curiosité. Il est courtisé.

- J'ai perdu, déclare-t-il, 400 à 500.000 francs au courses.

Aussitôt une attention délicate l'enloue.

Le président. - Combien jouez-vous chez Teissier ?

- Une moyenne de 5.000 francs par semaine. Au total je lui remis une somme approximative de 150.000 francs.

Teissier devait jouer mes paris sur les champs de course et je lui donnais 100 francs par course. Certains moments, il n'a pu me payer mes gains. Il fut alors convenu qu'il continuerait à porter mes paris aux guichets du pari mutuel, mais que je ne lui verserais plus l'indemnité de 100 francs jusqu'à ce qu'il m'en, par le moyen de cette retenue, rembourse l'argent qu'il me devait.

Cette convention a été fidèlement observée par Teissier.

M. Salmon. - Et depuis que vous avez cessé vos relations avec Teissier, vous n'avez plus joué aux courses ?

- Sourires du public et de quelques jurés, témoignage sans doute d'une conviction contraire, cela dispense le témoin de répondre.

Voilà un autre joueur. Celui-là n'eut pas à se plaindre de Teissier. Il le régla très régulièrement. Il est vrai qu'il ne jouait que de petits jeux.

Le concierge book le recevait dans le vestibule et il n'est jamais descendu dans la cave.

Un témoin, mécanicien, mais qui cumule son métier avec celui de commis de books, rapporte que Teissier lui dit un jour qu'il avait un jeu de 25.000 francs dans la pré-mière. Le témoin déclare que Teissier n'avait pas les 25.000 francs, du moins, ne les a-t-il pas montrés. Le book dont le témoin était commis avait été ému par l'annonce d'un pari de cette importance.

- En somme, dit le président, Teissier avait tenté de vous extorquer une somme importante.

Le témoin. - Nous n'avons pas réglé ce pari ; quoique le cheval soit arrivé, parce que Teissier ne nous avait pas remis les 25.000 francs.

Le président. - Dans l'argot des courses, comment appelle-t-on ceux qui se livrent à ce genre d'extorsion ?

Le témoin. - Des faisans... mon président.

Encore quelques marchands de vins, des joueurs ou des books dont les dépositions n'apportent rien de nouveau ni d'intéressant et l'audience est levée à 18 h. 30.

Demain on entrera dans le vif du débat avec la déposition de M. Beyle, chef du service de l'identité judiciaire. Les constatations de M. Beyle constituent, en effet, des charges sérieuses contre l'accusé.

Paraissent-elles aussi accablantes à l'audience qu'elles le sont à la lecture du rapport ?

La journée de demain sera décisive pour le sort de Teissier.

LIRE EN PAGE 2 : La Chambre. Nos informations de Dernière Heure. Notre revue de la presse.

EN PAGE 3 : Les Sports. Une affaire de rapt d'enfant à Nevers.

EN PAGE 4 : La condamnation du maire de Bourges.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 9 décembre. - Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 10 décembre.

Région parisienne. - Temps assez beau. Vent de Sud-Ouest à Est 6 à 8 mètres. Ciel nuageux avec éclaircies. Quelques averses. Température stationnaire. Minimum de température, environ 5°.

Région du Centre. - Mêmes prévisions que pour la région parisienne.

# La Chambre a prorogé, hier, jusqu'au 1er avril 1926 les dispositions actuelles des baux à loyer

Paris, 9 décembre. — La Chambre a examiné ce matin sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont et de la garde des sceaux étant présent, le projet prorogant jusqu'au 1er avril 1926, les dispositions des lois actuelles sur les baux à loyer, à savoir, loi du 31 mars 1922, qui a fixé le principe de la prorogation, loi du 29 décembre 1923 qui a fixé une limitation des prix et lois du 2 août 1924 et 24 avril 1925 qui ont prorogé les effets des précédentes et étendu leurs stipulations aux baux commerciaux et industriels.

Le rapporteur, M. Gouin, expose qu'il ne s'agit que d'un texte d'attente qui laissera à la Chambre, ayant réglé la situation urgente, le loisir d'étudier la question d'un régime définitif. Le texte contient une double prorogation jusqu'à la date ci-dessus : prorogation du délai d'occupation pour tous les occupants de bonne foi, sans exception, prorogation de prix, ni expulsion, ni majoration. La nouvelle loi tient en ces deux mots.

Après le rapporteur général, c'est le garde des sceaux qui, à son tour, marque la nécessité de cette nouvelle intervention de la législation.

M. Rollin déclare souscrire à cette loi transitoire, sous réserve, bien entendu, qu'elle ne sera pas suivie d'une autre.

Mais il y a deux autres questions non moins urgentes, à son avis : celle de propriété commerciale et celle de la révision des baux à long terme.

Celle-ci a été réglée par un projet qui, voté par les deux Chambres, a donné lieu à de vives critiques et à deux projets rectificatifs qui sont en instance au Sénat. Il serait opportun que le Parlement, dans le courant de ce mois, soit en mesure de délibérer, car la question ne saurait être tenue en suspens pendant plus longtemps.

Le projet qui vous est soumis ce matin, déclare M. Hesse, président de la commission de législation civile, est un simple projet de décalage, qui ne touche rien à la législation existante et que je vous demande de voter sans délai. Quant à la révision des baux à long terme, elle nous occupe à ce point que la commission a décidé de la mettre à l'ordre du jour.

M. Lefas, haut commissaire aux loyers, confirmant ces paroles ajoute que ce qui est de la propriété commerciale, l'accord est réalisé sauf sur deux articles qui ne sauraient longtemps encore retarder la controverse.

Après quelques critiques de M. Lefas et une précision réclamée par M. Violle, la discussion est close.

L'article 1er proroge donc pour trois mois, les lois en vigueur.

Un amendement de M. Lefas tendant à reporter la prorogation jusqu'au 1er juillet est rejeté. Par l'article 2, les locataires de bonne foi en possession, soit en vertu d'un contrat soit d'une prorogation antérieure, ou d'un délai de grâce même expiré, sont maintenus sans aucune formalité, nonobstant tout congé ou toute décision contractuelle, transactionnelle ou judiciaire, dont les effets seraient maintenus de plein droit jusqu'au 1er avril 1926.

Toutefois il ne sera pas sursis aux expulsions ordonnées par l'article 13 de la loi du 1922, c'est-à-dire en vertu d'une demande de reprise du local par le propriétaire justifiant d'un motif légitime pour occuper lui-même.

M. Lefas se refuse à antécéder ce texte.

— Nous prorogons les lois antérieures, c'est bien, mais conservons leur esprit. Elles sont limitées aux juges, les lois faites de la prorogation un droit. Mais la Chambre passe outre et maintient le texte.

M. Raynaud propose d'admettre les étrangers au bénéfice de cet article 2. Sur l'avis contraire du gouvernement et de la commission, cet amendement est repoussé par 368 voix contre 145.

M. Goy, par contre, obtient l'extension de la prorogation aux occupants des immeubles construits postérieurement à août 1914, lesquels étaient exclus par la législation présente. L'article 2, ou vient de le voir, tient désormais pour but tout accord, ou toute décision de justice contraire.

M. Lefas, s'inscrivant à l'opposition de cette violation de la signature donnée et de la chose jugée, entend au contraire maintenir l'exemption de l'accord intervenu librement ou à la suite d'un jugement.

— Eh quoi... se récrie lui-même M. de Moncault, vous allez annuler toutes les conventions, toutes les décisions de justice. Alors il n'y a plus qu'à renvoyer les tribunaux.

Même langage de la part de MM. Marcellin et Caurin, qui estiment la chose fort grave. Mais le rapporteur et le haut commissaire, ainsi que le garde des sceaux, font valoir qu'il ne s'agit que d'une prorogation de trois mois, laquelle, comme conséquence, reporte de trois mois aussi les effets des accords et des décisions de justice. Cette logique l'emporte par 375 voix contre 135.

M. Payer fait insérer une disposition maintenant en possession pour le même délai les locataires menacés d'expulsion pour cause d'utilité publique, sauf le cas où un logement est mis à leur disposition. Sur la suggestion de M. Violle, il est spécifié que la prorogation s'entend de tous les locaux d'habitation professionnelle, commerciale, industrielle et mixte. Les dispositions relatives à la reprise par le propriétaire sont combattues par M. Raynaud, mais vivement défendues par M. Caurin.

Vous n'avez cependant pas insisté contre l'exercice de son droit élémentaire de reprise au propriétaire qui ne sait où se loger ?

— La commission laisse la Chambre juge, déclare le rapporteur.

On se récrie avec force au centre et à droite.

— Il ne faut pas s'arrêter à des cas d'espèce, dit le ministre de la Justice. Le gouvernement n'a d'ailleurs pas dans ce texte réservé le droit et il n'a aucune importance à la disposition de cette réserve, persuadé qu'il est que l'intérêt de la paix sociale exige une prorogation jusqu'au 1er avril, avec tous ses effets.

Mais MM. Pernot et Blaisot font si bien que l'amendement de M. Raynaud est repoussé par 320 voix contre 255.

Le propriétaire garde donc son droit de reprise.

M. Garchery s'efforce de porter atteinte, sous une autre forme. Il demande qu'au cas d'expulsion ne puisse avoir lieu par application de ce fameux article 13 et M. Maupou de proposer alors qu'à la référence de l'article 13, on substitue celle de l'article 1er, paragraphe 2 de la loi du 2 août 1924, et pour ce qui est de la reprise, stipulant sous un accord de prorogation, soit une instance judiciaire.

L'amendement Garchery est d'abord repoussé par 320 voix contre 170.

M. Evain, dans un esprit de conciliation entre les deux thèses qui se heurtent, suggère d'amender ainsi le droit de reprise : sous la réserve de la faculté pour le juge d'accorder au locataire un délai de grâce.

M. Maupou se rallie à la commission acceptée et la Chambre ratifie à l'unanimité de

# Revue de la Presse

## Décrépitude

**Le Nouveau Siècle :**  
Sans parti-pris, et même avec une vieille sympathie pour une institution qui, autrefois, a suscité des dévouements sublimes, on est obligé de constater que le Parlement est une institution horriblement vieillie.

Le pays s'en prend volontiers aux parlementaires d'aujourd'hui, à ceux qui, dans le train de banlieue, ou y croient des propos qui annoncent que les choses pourront se gérer.

Soyons justes : c'est le Parlement qui est coupable, bien plus que les parlementaires. Retenez les parlementaires du Parlement : vous voyez que la majorité sont de braves gens, comme vous et moi, et qui savent très bien qu'il ne faut pas dépenser plus qu'on ne reçoit.

Remplacez-les au Parlement : vous ne pourrez plus rien en faire.

L'usage rapide des ministères et des ministères, c'est le signe du vieillissement précoce du parlementarisme, et qui annonce l'agonie. Le voteur, qui a vu, dans le pays, fournir les institutions nouvelles.

## UNE HEURE DECISIVE

**Le Journal des Débats :**  
La majorité du Parlement, et en particulier le parti radical, se trouve à une heure décisive. Il n'y a aucune illusion à se faire. Ni un ministère de répit éphémère, ni des projets financiers simplement atténués ne suffiront à faire renaitre la confiance.

## COMEDIE

**L'Action Française (Léon Daudet) :**  
Bref, il serait difficile, en principe, que Loucheur, de bon ou de mauvais gré, traitât, au milieu d'un certain nombre de portefeuilles à ce brave Boka ou, comme nous disons, au ban Kanowski. Alors, mais alors seulement, il sera question d'arrêter, pour commencer, la future monopole des baux, de recourir aux taxes indirectes dans la mesure qui convient à la situation présente, c'est-à-dire largement.

## UN PROGRAMME

**Le Gaulois (O. de Rougé) :**  
Un ministère de concentration économique devrait porter son attention et ses efforts sur des moyens d'agir rapides et qui, surtout, ramèneraient promptement la confiance :

- 1° Sages retours aux impôts indirects ;
- 2° Economie dans les dépenses utiles ;
- 3° Suppression des dépenses inutiles ;
- 4° Encouragement à toutes les formes de production à l'intérieur et aux colonies pour nous affranchir de l'étranger ;
- 5° Meilleure utilisation, autonomie, affermage même des monopoles ;
- 6° Organisation d'une caisse d'amortissement, alimentée par des ressources spéciales, telles que le sou du franc de toute transaction, les coteries, etc. ;
- 7° Et par dessus tout, consolidation du pouvoir exécutif qui permette de vouloir, de décider et d'agir.

— Avec un Parlement renté dans ses attributions qui permette aux ministères de travailler au lieu de passer leur temps en d'inutiles discussions.

La gage que la seule annonce de ce programme ferait rentrer le franc et c'est la meilleure garantie de son efficacité.

## LA PAIX D'UN MAUVAIS VOTE

**L'intransigeant (Baillby) :**  
Ce raisonnement n'est pas politique, je le sais. Il n'est que de bon sens. Ce dont il faut se souvenir, mais enfin le Cartel s'est donné pour programme : *N'empêcher ni impôts nouveaux. En un mois, il nous colle 3 milliards, plus 8 milliards d'impôts supplémentaires.*

## VERS L'ESCLAVAGE

**Le Journal (Clément Vautel) :**  
Nous allons, évidemment, à cette fiscalisation intégrale de tous les citoyens. Nous déversons de simples actes de perception, des fonctions du ministère des Finances... Nous devons remplir des tas de formulaires compliqués, tenir une comptabilité que viennent vérifier les contrôleurs des contributions, nous devons sans cesse quand nous touchons quelque argent, le diviser aussitôt en deux parts en disant : — Celle-ci pour l'Etat... Le reste, pour nous !

La part de l'Etat va en grossissant sans cesse et la nôtre, naturellement, diminue d'autant. Les dernières lois votées dans une sorte de délire fiscal aggravent encore cette disproportion... Et il y en aura d'autres ! Vivants, nous donnerons un peu plus tôt ; morts, nous léguerons le reste.

Nous ferons donc toute partie d'une formidable administration chargée de remplir les caisses de ce potentiel mystérieux, avide et impitoyable qui est devenu l'Etat moderne.

## UN RECORD PEU ENVIEABLE

**Le Matin (Louis Forest) :**  
Les Français détiennent aujourd'hui, de loin, un record : celui des impôts. Des lors, n'est-il pas de circonstance que l'Algérie et l'Alsace-Lorraine, qui nous payons moins de taxes que les autres ? Nos impôts sont pourtant montés au point qu'ils risquent d'arrêter la vie du pays.

## GARE AU CHOC OPERATOIRE

**La Lanterne (F. H.) :**  
Puisque M. Loucheur, sur l'avis de M. Briand, a constitué un conseil consultatif, il serait bien avisé de prendre l'avis d'un chirurgien, puisqu'il s'agit de chirurgie. Escalier, l'assistant M. Jean Louis Faure, qui est un prince du bistouri, ne dédaigne pas d'étudier le grand mal de France dont nous souffrons à mort. Pen-être l'émiment praticien dirait-il au gouvernement que ce n'est pas toujours l'opération qui peut attendre le retour à la santé, dans certains cas critiques. Il importe, sans doute, de tenir compte de l'état du malade afin de ménager ses forces. On dit trop souvent, dans les cliniques : « L'opération a parfaitement réussi... le patient est décédé, mais ce n'est pas la faute du médecin ». Peut-être en appliquant au malheureux un traitement choisi, on l'aurait mis dans la possibilité de subir le « choc opératoire ».

## LES SEPT MANIERES DE QUELIER LES POIRES

**Le Rappel (Ed. du Mesnil) :**  
Gadet-Roussel avait trois chevaux : La Père Aymon, quatre fils le Diable, sept châteaux ; Barbe-Bleue, sept femmes, et M. Loucheur a sept manières de queiller les poires.

Il vient de les exposer en sept projets, qu'il faudra sept jours pour lire, presqu'autant que pour le bon Dieu pour créer le Monde et M. Loucheur.

Il est un huitième projet que je recommande respectueusement à l'attention trépidante du puissant seigneur de Louveciennes, c'est l'abandon du Palais du Louvre aux enchères publiques et le transfert du ministère des Finances dans la rue Vide-Goussez.

## LA POLITIQUE DE REGIME AVANT LA FRANCE

**Daily Telegraph (anglais) :**  
Il n'est pas douteux que les chefs des partis de gauche ont fait tout leur possible pour dissuader les parlementaires des Impôts. L'immense malheur causé par le régime parlementaire est un facteur qui existe aujourd'hui dans les affaires de la France. Cette déception a gravement augmenté les difficultés rencontrées pour le règlement des finances. La Chambre qui sent qu'elle n'a pas toute la confiance de la nation, laquelle serait nécessaire pour l'application de remèdes héroïques.

## UNE OPINION ALLEMANDE

**Le Tag (Otto Hoersli) :**  
Il était évident depuis longtemps que 1925 serait une année troublée par les finances françaises. On ne s'est pas armé en conséquence. On ne s'est pas préparé à l'éventualité de ne pas effectuer ses remboursements, par conséquent d'une banqueroute partielle, conversion obligatoire, de « moyens héroïques », etc. Les détails de cette lutte pour l'assainissement de l'Etat, car tout tourne autour de la vraie question. On n'a pas encore compris en France la gravité de la situation. Sans doute, sur beaucoup de points, la situation de la France, étant donnée la prospérité relative de l'Allemagne, est comparable à celle de l'Allemagne de 1923. Mais en ce qui concerne la confiance dont l'Etat a besoin et qu'il n'a pas, la situation est la même. Les Français ont conscience de la situation, mais ils ne veulent pas la reconnaître. Ils ne veulent pas l'Allemagne, à décider, au lieu des extrêmes extrêmes et fantaisistes de la gauche et de l'opposition purement négative de droite, ce qui est ce que fit l'Allemagne en automne 1923.

## L'AFFAIRE DES ESPIONS ANGLAIS

**La Liberté (Camille Aymard) :**  
Jadis, au temps de la guerre de Sept ans, un jour, un corsaire français et le tout nu, descendant du sang de ses blessures, au milieu d'une foule anglaise. Les officiers de Sa Majesté venaient d'un après l'autre insulter à son maître.

Il paraît, lui dit l'un d'eux, que vous autres, marins français, vous vous battez pour faire des prises, c'est-à-dire pour l'argent ? Nous, officiers de Sa Majesté, ajouta-t-il en se rengorgeant, nous nous battons pour honneur.

— Il faut croire, répondit le corsaire, que chaque nation se bat pour ce qu'il lui manque ! Nous avions cru, depuis lors, que l'Angleterre n'aurait plus besoin de se battre « pour l'honneur ».

Nous serions-nous trompés ?

## Le Figaro

L'affaire d'espionnage qu'on vient de découvrir récemment après les accords internationaux qui semblaient ouvrir une ère d'entente sincère, peu conciliable avec des manœuvres du genre de celles qu'on nous révèle. Comment l'opinion ne s'irriterait-elle pas, et de dénoncer le fait qu'on fit le plein de la matière ? Malgré nos rapports de cordialité officielle avec les dirigeants de la politique anglaise, nous nous sommes si souvent heurtés à des incidents dont le patriotisme français a pu souffrir dans les conférences officielles, il est indispensable de tout connaître et de ne point instruire l'affaire en surface.

## La Victoire (Hervé) :

C'est tout de même fort que moins de sept ans après la guerre mondiale, nos bons amis britanniques se livrent chez nous à un pareil travail. C'est-à-dire la conduite de gentlemens ? Que répondre après cela à ceux qui si nombre de Français qui disent que l'Angleterre est venue à notre secours en août 1914 nullement par sympathie pour nous, ou parce que nous avions le droit de notre côté, mais parce que son intérêt vital était de s'opposer au communisme et à l'Allemagne ?

Le Quotidien (Aulard le Naif) :

Tout de même après Locarno, s'enl'est-on ? Quelle honte !

## La Volonté (Bernard Lecahe) :

Histoire classique, direz-vous. Pas du tout. Terrible histoire, et qui nous met dans de jolis draps.

— Pour le compte de quelle puissance opérèrent Marie Moreau et ses petits camarades ? Pour la Grande-Bretagne, je crois bien. Alors ?

On n'aperçoit pas sans frémir les conséquences de telles arrestations, les complications diplomatiques ou elles vont nous jeter, et peut-être nous faire.

La Grande-Bretagne est notre alliée. Ses ministres et les nôtres s'aiment tendrement, à ce point même qu'ils ne peuvent plus se quitter. Vous savez quand M. Chamberlain l'Quintin se séparèrent, ils ne purent pas s'empêcher de s'embrasser.

La police a commis une énorme faute. On s'agrippa pas lorsqu'on travaille pour le compte d'un ami. On se renseigne, cordialement.

## Aujourd'hui, budget des Affaires étrangères

Paris, 9 décembre. — La Chambre sera très probablement en mesure d'aborder demain la discussion du budget des Affaires étrangères, dit le rapporteur est M. Henri Simon. Un certain nombre de députés devaient prendre la parole dans la discussion générale, mais, à la suite d'une entente intervenue entre la commission et le gouvernement, il est à prévoir que la plupart de ces orateurs renonceraient à la parole. En tout cas, la question relative au Maroc et celle relative à la Syrie et aux accords de Locarno, seront réservées provisoirement, la première devant être évoquée dans la discussion des interpellations déjà déposées, la seconde dans la discussion du budget de la guerre et la troisième dans le débat spécial sur la ratification des accords.

## Et la question des fonds secrets ?

Paris, 9 décembre. — Le groupe socialiste de la Chambre, dans une réunion qu'il a tenue cet après-midi, s'est préoccupé de l'attitude qu'il prendra lors des délibérations sur l'article du budget de l'impôt, concernant les fonds secrets. L'an dernier, les socialistes ont réclamé l'insinuation d'un contrôle de ces fonds. Mais la réforme n'ayant pas été réalisée, quelques-uns d'entre eux ont proposé de voter contre. M. Blum a suggéré le renvoi à la commission de l'article en question, pour le faire compléter dans le sens souhaité par ses amis. Il a été approuvé par 34 voix contre 18.

## UNE MORT SINGULIERE

Paris, 9 décembre. — Le commissaire des Champs-Élysées a envoyé à l'Institut médico-légal, le cadavre de M. Pringle Stanley, âgé de 62 ans, suédois, demeurant rue Bayard, 22, que l'on avait vu depuis deux jours et trouvé mort hier soir.

Deux radiateurs à gaz étaient allumés dans sa chambre et dans la salle de bain. On ignore comment il a succombé. L'autopsie a été ordonnée.

# DERNIERE HEURE

## Le résident général a fait au Maroc une résidence de six semaines

Marseille, 9 décembre. — M. Steeg, résident général au Maroc, qui avait pris passage à bord du paquebot « Maréchal-Lyautey », est arrivé ce matin à Marseille. Le résident général a exposé en ces termes, le résultat de la mission qu'il vient d'accomplir dans le nord africain, conformément au programme arrêté d'accord avec le gouvernement.

Je viens de passer au Maroc six semaines d'études et d'observations. Et c'est de ce voyage d'inspection que j'apporte au gouvernement le résultat et les conclusions. Le Maroc est dans son ensemble parfaitement tranquille. La vie agricole et commerciale y poursuit dans des conditions calmes et normales. La crise économique qui secoua Casablanca paraît aujourd'hui apaisée. Les pluies abondantes ne permettent pas de grandes espérances. Les récoltes de l'année dernière ont été magnifiques que l'activité française a mis en valeur. La sécurité est complète. La circulation est partout aussi bien assurée qu'en France. Tout le Maroc qui n'est pas en contact immédiat avec les possessions d'Abd-el-Krim est actuellement en plein travail.

L'indigène vaque paisiblement à ses occupations. Et cela d'autant mieux qu'il est particulièrement et intimement convaincu de notre sécurité, qu'il a vu de près et de près. Rostent les régions des conseils guerriers qui s'étendent sur notre frontière nord. Dites bien d'ores et déjà que les efforts des maraboutes à l'égard de l'Algérie, ont obtenu ce résultat : la création de deux bastions de sécurité désormais inexpugnables, que cette frontière est désormais inviolable. L'impression causée par notre force sur les tribus a été profonde. Nous avons depuis et rétabli dans les régions de nos possessions dont le nombre ne fait que s'accroître et qui se serait étendu davantage si les indigènes n'avaient pu nous empêcher de nous occuper de ces régions. Les difficultés hivernales dans ces pays montagneux nous empêchent sur bien des points, d'installer des postes de protection, qui calmeraient les inquiétudes des tribus, en leur montrant que nous sommes, non seulement pas à se soumettre.

En effet, si certaines tribus dissidentes ne sont pas encore revenues à nous, c'est uniquement par crainte de représailles. Notre action s'exerce partout où il est possible avec une énergie toujours plus intense.

Elle produira tous ses effets quand j'aurai pu réaliser une formule plus équilibrée et plus systématique de coopération militaire et politique, pour laquelle je compte demander à Paris, les moyens d'action indispensables.

## Les troubles de Syrie

Le correspondant du Times signale de Beyrouth que les rebelles ont coupé les lignes téléphoniques et télégraphiques reliant Kuneitra et Damas. Il signale qu'une importante réunion a été tenue chez l'émir Faur, au cours de laquelle des représentants des Sunnites de Shella et plusieurs chefs Circassiens ont examiné la situation. Il a été décidé d'inviter les habitants de Shella à se joindre aux rebelles, sous peine de représailles. Par contre, les notables du Djebel Anzi ont affirmé leur loyalisme au haut commissaire.

Selon le correspondant des Daily News, les Druses ont attaqué une colonne française qui bivouaquait à Lebaya et les Bedouins ont coupé la route de Bagdad, dans la région de Baalbeck, à 48 km. de Homs. L'artillerie française a bombardé de la citadelle les approches sud de la ville de Damas. Une colonne a repoussé une attaque ennemie.

## M. de Jouvenel retardé son entrée à Damas

D'après le correspondant du Daily Telegraph, il est peu probable que les bandits qui se cachent dans certains quartiers de Damas aient recourus à une attaque en masse de peur que les Français ne bouillissent leurs maisons. Il y a peu de chance que M. de Jouvenel essaie de faire son entrée avant que les Français aient restauré des conditions normales dans la cité.

## Combat entre Druses et Anglais

Londres, 9 décembre. — Le correspondant des Central News à Jérusalem télégraphie : Lundi soir a eu lieu pour la première fois un combat entre une bande de rebelles Druses, mis en fuite par les Français et le gendarmier anglais de Palestine.

Les Anglais surprennent les Druses, près de Metallah, les somment de déposer les armes. Ceux-ci refusèrent. Un combat s'ensuivit, au cours duquel il y eut des blessés de part et d'autre. Les autorités de Palestine ont envoyé des renforts considérables sur le front, notamment à Metallah et à Rosh Pinal, car on s'attend à ce qu'un grand nombre de Druses, pour échapper aux Français ne cherchent à pénétrer en Palestine.

## La guerre du Rif

Fez, 9 décembre. — Groupement de Fez. — Des groupes de dissidents ont été dispersés par notre armée au nord de Beni Mizab, et dans la vallée de l'oued Saïbia. Nos bombardements aériens effectués samedi et dimanche sur les Beni-Zeroual comme représailles des attaques du poste de Bibane, et pour prévenir les projets hostiles de nombreux groupes d'insoumis, ont été particulièrement réussis. La majeure partie des contingents ennemis se seraient dispersés.

Groupement de Taza. — L'ennemi continue à se renforcer sur le front de Ghenoua. La présence du frère d'Abd-el-Krim est signalée à Souk-el-Arba et Beni Tazine. Notre artillerie a bombardé la Soukine. Notre artillerie a bombardé la Soukine. Notre artillerie a bombardé la Soukine. Notre artillerie a bombardé la Soukine.

## On va filmer... une éclipse solaire totale

Londres, 9 décembre. — Un groupe d'astronomes anglais se rendra à Sumatra, aux Indes néerlandaises, pour filmer l'éclipse solaire totale qui se produira le 14 janvier.

Cette expédition est organisée par la « Royal Society » et la « Royal Astronomical Society », de Londres. On espère que les films qui seront pris par les savants anglais permettront de découvrir diverses particularités solaires encore ignorées.

Le 27 juin 1927, une éclipse solaire totale sera visible en Angleterre. Ce phénomène n'a pu être observé dans ce pays depuis 1724, et n'y sera plus visible pendant un siècle.

## UN AVION S'ENFLAMME DANS LES AIRS

Montpellier, 9 décembre. — A l'aérodrome d'Ardragues, au moment où un avion monté par l'aviateur Amans et son mécanicien Charret allait s'élever dans les airs, le feu prit soudain au réservoir.

Les deux aviateurs ne purent se dégager et furent carbonisés.

## Coops de revolver entre agents et cambrioleurs

Paris, 9 décembre. — A 4 heures, ce matin, quatre individus étaient surpris par l'agent Mutiot, du district, alors qu'ils sortaient du magasin de M. Malalon, 113, rue d'Aboukir, où ils venaient de cambrioler.

A la vue de l'uniforme, les malfaiteurs s'égalèrent ; l'agent Mutiot se mit à la poursuite de l'un d'eux qui, se retournant, fit feu de son revolver sans atteindre heureusement son poursuivant. A son tour, son existence étant menacée, l'agent tira, abattant le malfaiteur, un sieur Marcel Elquillon, 34 ans, camelot, 2, rue du Figuier, qui a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le montant du vol paraît peu important.

## Et le garde-barrière est tué

Metz, 9 décembre. — Une automobile dans laquelle se trouvaient le docteur Cayet et un employé de la brasserie Lagrange s'était engagée sur le passage à niveau près de Metzou au moment où arrivait un express. L'automobile fut projetée de côté et les deux occupants s'en tirèrent indemnes.

Mais le garde-barrière s'étant précipité au-devant pour empêcher l'accident, fut tué net par le train.

C'est un nommé Caill, âgé de 60 ans et qui était depuis 40 ans au service des chemins de fer d'Alsace-Lorraine.

## Le chien devrait le cadavre

Provins, 9 décembre. — Paul Rochat, 36 ans, célibataire, grand réformé de guerre et fréquemment souffrant, occupant avec son frère une petite maison, a été trouvé mort par celui-ci derrière la porte de son logement.

Le jeune chien posté au logis avec le malade avait mangé une partie du ventre du défunt et commença à lui dévorer les cuisines.

## Il avait assassiné sa femme à coups de Balin

Metz, 9 décembre. — On vient de procéder à l'arrestation du couiseur Aubertin, âgé de 60 ans. Des scènes violentes étaient très fréquentes dans son ménage. Le meurtrier avait déjà plusieurs fois laissé entendre qu'il en finirait avec sa femme. Dimanche soir, les deux époux étaient ivres, la femme blessa son mari à coup de couteau. Le mari lui sauta à la gorge et lui asséna ensuite un coup terrible sur la tête avec un Balin. Le meurtrier ne fut découvert que mardi. Aubertin, après avoir prétendu que sa femme était morte par suite d'une chute dans l'escalier, est entré dans la voie des aveux, après avoir appris le résultat concluant de l'autopsie.

## LE PAUVRE HOMME ETAIT MALADE

Paris, 9 décembre. — Le banquier Natanson, âgé de 56 ans, ancien directeur de la Société E. F. R. A. a été remis en liberté provisoire sous caution de 5.000 francs, pour raison de santé, par M. Geny, juge d'instruction, à la demande de M. Crémieux.

## IL AVAIT VOLE LE MUSEE

Paris, 9 décembre. — Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté aux abords de la gare de l'Est, Fritz Reinberger, de nationalité allemande qui déroba, en février dernier, au musée de Cologne, un tableau de valeur, *La Vierge et l'Enfant*, d'une valeur de 180.000 francs.

Ce tableau devait être vendu en Amérique.

Au moment de son arrestation, Reinberger était porteur d'un revolver chargé.

## EST-CE UN SUICIDE ?

Paris, 9 décembre. — Ce matin, à 5 heures, un employé des chemins de fer a trouvé sur la voie de ceinture, en face de l'entrée de la Maternité de Bon-Secours, rue des Plantes, le cadavre broyé d'une femme paraissant âgée de 30 à 35 ans. Le cadavre a été transporté au poste de Plein-saint.

## UN CADAVRE DANS UN PUIT

Riom, 9 décembre. — On a découvert au fond d'un puits en construction à Aubière, le cadavre d'Antoinette Chomette, 55 ans, qui demeurait dans une cabane abandonnée. L'enquête a établi que le malheureux, frappé par l'insécurité, était tombé accidentellement dans le puits.

## HAPPE PAR LE TRAIN

Riom, 9 décembre. — Le conducteur de train Rogel, âgé de 43 ans, domicilié à Ussel, glissa sur le marchepied d'un wagon au moment où le train partait.

Il tomba sur la voie ferrée. L'informant eut une jambe complètement sectionnée et l'autre atrocement broyée.

## LE CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE 1926

Paris, 9 décembre. — Par arrêté du 5 décembre 1925, le ministre de l'Agriculture a apporté les modifications suivantes au règlement du concours général agricole de Paris pour 1926, en ce qui concerne l'espèce ovine.

Etablissement d'une sous-catégorie pour les mérites de l'île de France et du Soissonnais, et d'une autre sous-catégorie pour les mérites de la Bourgogne et de la Champagne.

Possibilités pour les éleveurs de mérites de l'île de France et du Soissonnais d'obtenir un prix de championnat, quel que soit le nombre des exposants et des animaux admis dans cette sous-catégorie.

## DES « SOUS » EN BRONZE ET EN NICKEL

Paris, 9 décembre. — La commission sénatoriale des finances s'est réunie sous la présidence de M. Doumer. Sur le rapport de M. Chastanet, elle a adopté un projet autorisant la frappe d'un nouveau contingent de pièces de 25 centimes, 10 centimes et cinq centimes en bronze et en nickel.

Elle a ensuite examiné sur le rapport qui lui a été présenté par M. Rio, les projets de lois portant modification à la loi du 4 décembre 1913, réorganisation des crédits maritimes mutuels, abrogation des dispositions de l'article 14 de la loi du 30 décembre 1924 qui interdirait le cumul entre les pensions militaires de guerre ; de la loi du 31 mars 1919, et les pensions majorées sur la caisse des invalides de la marine et sur la caisse nationale de prévoyance au profit des marins français.

Enfin, la commission a procédé à un examen de la situation de la Trésorerie et de l'état de travaux budgétaires à la Chambre des députés.

Les Sports

Comité Jean Baffier

NIÈVRE

A la Chambre de Commerce de Nevers

RUGBY

UNION SPORTIVE MONTLUÇONNAISE (1) CONTRE FOOT-BALL CLUB MOULINOIS

Dimanche, à 14 heures, sur le terrain, du Pré-Roc, à Moulins.

Cette partie est grosse de conséquences pour le F. C. M. et les Moulinois, les derniers prennent la seconde place du championnat régional et sont qualifiés d'office pour les poules d'honneur.

Nous reviendrons sur cette importante rencontre attendue avec impatience par tous les sportifs de la région.

U. S. NEVERS (1) CONTRE STADE CLERMONTAIS (1) EN CHAMPIONNAT

Les joueurs dont les noms suivent devront se trouver à 5 heures, dimanche matin, à la gare pour aller à Clermont: Turgis, Mellier, Moulon, Souverain, Ouhé, Lallemand, Monnier, Bonhomme, René Jacquet, Gauthier, Lyron, Ducrocq (capitaine), G. Goin, Gaudry, M. Dumazet, Rouget, Bernier, etc.

MONTARGIS (2) CONTRE NEVERS (2)

Dimanche, à 14 heures, match amical au Pré-Fleuri entre les équipes deuxième de Montargis et de Nevers.

CREUSOT CONTRE DIGOIN

Privé depuis plusieurs dimanches de leur sport favori, les amateurs du ballon ovale se retrouveront en grand nombre dimanche prochain au Parc des Sports pour y suivre le match de championnat qui opposera les équipes premières du Club Olympique Creusotin et du Football Club Digois.

U. S. SAINT-CYR (1) BAT CERCLE SPORTIF NIVERNAIS (1)

Partie menée à toute allure par les scolaires, dont les descentes en passes courtes sont toutes dangereuses.

U. S. L. (1) BAT C. A. PITHIVIERS (1) DE 2 BUTS A ZÉRO

L'équipe première du C. A. P. affrontait dimanche dernier l'U. S. L. sur son terrain de Langlé. Après une partie des plus belles, où la chance ne joua pas le rôle de l'arbitre, l'équipe de Langlé fut triomphée par 2 buts à zéro.

U. S. L. (2) BAT U. S. COULANGES (1) PAR 8 A 0

Dimanche dernier, la deuxième équipe d'Impy rencontra la première de Coulanges, à Coulanges.

VANDENESSE (1) BAT CHAMPELVOIS (1) PAR 9 BUTS A 0

Dimanche dernier, à Vandenesse, l'équipe première de cette localité a battu l'équipe correspondante de Champlevois par 9 buts à 0.

S. C. IMPY (2) BAT U. S. COULANGES (1) PAR 8 A 0

Dimanche dernier, la deuxième équipe d'Impy rencontra la première de Coulanges, à Coulanges.

VANDENESSE (1) BAT CHAMPELVOIS (1) PAR 9 BUTS A 0

Dimanche dernier, à Vandenesse, l'équipe première de cette localité a battu l'équipe correspondante de Champlevois par 9 buts à 0.

S. C. IMPY (2) BAT U. S. COULANGES (1) PAR 8 A 0

Dimanche dernier, la deuxième équipe d'Impy rencontra la première de Coulanges, à Coulanges.

VANDENESSE (1) BAT CHAMPELVOIS (1) PAR 9 BUTS A 0

Réunion du 9 décembre Bureaux de PARIS-CENTRE

M. L. Mohler, architecte D. P. L. G., présente la réduction photographique, faite par M. Ed. Baile, de son dessin d'un tombeau de Jean Baffier (face, profil et plan cotés, avec croquis perspectif) dont un exemplaire vient d'être adressé aux entrepreneurs de monuments funéraires de Saucoups et de Nevers.

Le comité de grand cœur, félicite M. L. Mohler de l'heureuse conception de son projet et décide que le dessin original sera exposé au siège du comité, 17, rue Saint-Etienne, en même temps qu'une réduction photographique de ce dessin sera placée dans les vitrines de la salle des dépêches de Paris-Centre, avenue de la Gare.

La marche ascendante de la souscription permettant l'exécution intégrale du projet, le comité décide aussitôt qu'il sera fixé sur la nature de la pierre proposée par l'entrepreneur chargé de la construction, de commander à notre compatriote France Briffault, la sculpture du bas-relief de Jean Baffier sur un bloc de pierre que lui fera parvenir ledit entrepreneur.

Le comité adresse ses plus chaleureux remerciements à M. Gestat, maire de Sagonne, président du conseil général de la Nièvre, à l'exemple de la « Société des Gas du Berry » de Châteaurox, — des maires de Saucoups et de Neuville-Barrois, à ouvert auprès de ses administrés une souscription pour la glorification du regretté maître sculpteur.

Suite des témoignages reçus: Palais aux Beaux-Arts de la ville de Paris, (Petit Palais).

Le conservateur, Camille Gronowski.

Mme Edouard Achard, Saint-Pierre-le-Moutier.

Mon empressement à répondre à votre appel vous dit mon acquiescement. Mon cher départ serait heureux en cette circonstance qui fera revivre son nom. C'est très bien de votre part de vouloir honorer Jean Baffier, celui des Achard, pendant quarante ans, nous avons suivi le grand maître, depuis ses débuts jusqu'à sa mort. Nous avons tous des larmes dans les yeux, nous avons partagé ses joies, nous avons aussi, ses souffrances surtout...

M. D. Ferry, ancien ministre, Député de Meurthe-et-Moselle.

Société des Gas du Berry et autres lieux du Centre, Châteaurox.

Je viens, pour le souvenir et la sincère amitié que j'ai eu pour notre grand artiste et aussi pour l'œuvre que vous entreprenez, vous donner mon adhésion pour honorer d'un tombeau de Jean Baffier, ce qui est un honneur de grand cœur et dont le dévouement sera l'âme de cette grande œuvre à laquelle je veux m'associer sous le modest titre de président à la Société des Gas du Berry.

Ed. Augras.

POUR LA TOMBE DE JEAN BAFFIER

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes MM. Sillon, Dessinateur Humoriste, Courbevoie 30 00; Le Docteur Témoign, Bourges 30 00; Pierre P., Nevers 10 00; Emmanuel Col, Nevers 10 00; P. P., Nevers 10 00; Mlle Elisabeth Auxerre, La Guerche 10 00; MM. Delacour, Libraire-Imprimeur, La Charité 10 00; E. Chomet, maire de St-Pierre-le-Moutier, conseiller général de la Nièvre 10 00; Pierre Tixier, président du Syndicat des Agriculteurs de la région de Saucoups 100 00; Subvention votée par la municipalité de Neuville-Barrois (Cher) 50 00; Subvention votée par le Syndicat d'Initiative de Nevers 50 00; Subvention votée par la Fédération morale de Nevers 50 00; Subvention votée par la Société des « Gas du Berry », Châteaurox 100 00; MM. Augras, président de la Société des 10 00; Henri Janet, La Guerche (Cher) 5 00; Gestat, maire de Sagonne, président du conseil général du Cher 30 00; Frédéric Girard, avocat, Nevers 30 00; G. Goin, conseiller général de Nevers 10 00; Perrot, opticien, Nevers 10 00; Chabaut, entrepreneur de peinture 5 00; Merle, antiquaire, rue Saint-Didier, Nevers 20 00; Camille Gronowski, directeur du Centre de Veullin, Apremont (Cher) 25 00; Maillat, négociant, à Nevers 10 00; Pallat, architecte, président de la Société des architectes Centre Berry-Bourbonnais-Nivernais 50 00; Georges Soutat, La Guerche (Cher) 10 00; Anonyme de Marzy 5 00; Antonin Durand, membre de la commission du Musée de Nevers 50 00; Reuillon, pharmacien de l'avenue Nevers 20 00; M. S. C., Nevers 5 00; Rossy-Guilbin, Nevers 10 00; Total 770 00; Listes précédentes 4862 00; Total à ce jour 5632 00

LA CONFESSION D'UNE FEMME DU MONDE par Georges LECHEVATIER G. K.

Voici une aventure poignante qui nous est contée, elle semble être un épisode récent de la vie mondaine, avec le mensonge de ses brillantes apparences, de ce monde de convention, de sa religiosité superficielle, de sa dangereuse indulgence. L'héroïne de cette sincère confession qui met vraiment à nu l'âme féminine, élevée dans la sévérité d'un milieu catholique, fille d'officier, se trouve soudain transportée dans les cercles élégamment dépravés de Paris, où la tenue extérieure remplace les règles traditionnelles, où le désir se perdrait entraîné à tous les vents par la brève intimité de son foyer. Ses déceptions, elle voit son mari se livrer au jeu, à la dissipation; incitée par la contagion de l'exemple, elle se laisse glisser sur la pente malsaine d'un flirt séduisant. Tout cela jusqu'au point d'aboutir à une fatale coquette, de scandales et de compromissions, dans la fièvre d'une existence surmenée. Quand elle se réveille de ce rêve épuisant, après avoir, par ses pures déceptions, vu sa vie personnelle elle est ruinée, condamnée à une médiocrité laborieuse. L'expiation commence, elle accepte courageusement de n'être que la femme d'un officier pauvre, dans un poste lointain.

Un volume 12-16, sous couverture illustrée de la bibliothèque Plon. — Prix de chaque volume, 3 fr. Par poste, 3 fr. 50. — En vente chez Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (8<sup>e</sup>), et dans toutes les bonnes librairies.

Cercy par 7 à 0. Aussi, beau match en perspective, car les Moulinois devront s'employer à fond s'ils veulent gagner le match.

Pendant cette belle partie d'association, où deux des meilleures équipes de la région vont se disputer la victoire, le Cercle musical de Vauzelles donnera un concert.

La 2<sup>e</sup> équipe de l'A. S. A. V., suit l'exemple de la première en battant dimanche dernier sur son terrain la deuxième équipe de Fourchambault par 4 à 1.

NEVERS

La femme arrêtée en gare de Nevers sous l'inculpation de rapt d'enfant est une déséquilibrée

Dans notre numéro d'hier, en dernière heure, nous avons brièvement relaté l'arrestation en gare de Nevers de la femme Maupertuis, à sa descente du train 1056 venant de Moulins et arrivant dans notre ville à 22 h. 03.

Elle était accusée du rapt d'un enfant appartenant à des voisins.

Voici les détails que nous avons pu recueillir sur cette affaire :

Une lamentable odyssee

Depuis environ trois semaines, dans le but d'avoir plus de facilité dans leur travail, les époux James, demeurant à Cindré, non loin de Varennes-sur-Allier, avaient confié leur bébé, âgé de 21 mois, à la garde d'une vieille femme, Mme Maupertuis, 56 ans, habitant à quelques minutes de Cindré, au hameau appelé « Village-Billot ».

Mme Louise James avait l'habitude de conduire son enfant chez les époux Maupertuis vers 8 heures du matin. Ceux-ci le ramenaient le soir à 16 heures.

Or, avant-hier soir, mardi, à 16 h. 30, M. James, étonné de ne pas voir revenir son bébé, se rendit en toute hâte au Village-Billot. Il ne trouva là que M. Maupertuis, auquel il demanda des explications.

Mais, répondit celui-ci, votre enfant doit être chez vous. Ma femme est sortie avec lui il y a environ une demi-heure.

A la maison, point d'enfant. Inquiets à juste titre, les pauvres parents se mirent en quête de renseignements.

Par des voisins, ils ne tardèrent pas à apprendre que la femme Maupertuis, accompagnée d'un bébé, avait été vue se dirigeant sur Trézalens.

En toute hâte, les époux James gagnèrent cette localité. Là, ils apprirent qu'une femme, accompagnée d'un jeune enfant, était montée dans le tacot se dirigeant sur Varennes.

Étonnés et de plus en plus inquiets, M. et Mme James décidèrent de se rendre sur le champ à Varennes. A cet effet, ils empruntèrent une voiture qui les déposa dans cette ville, à demeure d'un fils de la femme Maupertuis, chez lequel Mme James supposait que celle-ci s'était rendue. Mais là, nouvelle déception. M. Maupertuis n'avait pas vu sa mère.

Après maintes recherches, on finit par apprendre qu'une personne, répondant au signalement de la vieille gardienne, avait pris le train allant dans la direction de Moulins.

Le fils de Mme Maupertuis étant établi dans cette ville, peut-être cette dernière s'y était-elle rendue ?

Mais, pas plus qu'à Varennes, on ne trouva à Moulins trace de la fuyarde et l'on devine aisément le désespoir de parents devant cette nouvelle déception.

De guerre lasse, réduits aux suppositions les plus folles, les époux James reprirent le chemin de la gare. A tout hasard, supposant que Mme Maupertuis avait continué sa route sur Nevers, ils y envoyèrent un télégramme.

Bien leur en prit, car ils ne tardèrent pas à apprendre qu'une femme accompagnée d'un bébé et répondant au signalement donné, venait d'être arrêtée.

Laissant son mari à Moulins, Mme James prit le train de 1 h. 22 pour Nevers.

Depuis la joie de la pauvre maman retrouvant enfin son enfant, serait impossible de dire. Mais, elle ne cessait de le dévorer de baisers.

Elle voulait faire mentir l'enfant volé

Cependant la femme Maupertuis, arrêtée par M. Piatoux, sous-chef de gare, commença par protester de son innocence, puis pressée de questions, elle avoua s'être enfuie avec l'enfant confié à sa garde dans le but de la faire mentir et, ajouta-t-elle, « pour gagner beaucoup d'argent ».

Un instant, elle n'avait sur elle qu'un billet de dix francs. Fait extraordinaire elle avait voyagé depuis Varennes sans le moindre billet de chemin de fer ! Procès-verbal lui fut dressé pour ce fait.

M. Glaubeck, commissaire spécial de la gare, procéda ensuite à un interrogatoire en règle. Mais il se rendit bientôt compte qu'il avait en face de lui une pauvre femme jouissant pas de la plénitude de ses facultés mentales. A toutes les questions posées, elle répondait invariablement :

— Je ne sais pas... Je ne sais pas... — Vous êtes mariée ? — Non... Si... Ou plutôt je n'y suis plus... — Vous n'êtes plus ? Depuis quand ? — Dame, depuis hier... Le doute n'était pas possible, la vieille gardienne était folle.

M. Glaubeck la fit immédiatement conduire à l'hôpital, mais là, on ne voulait pas la recevoir.

Les parents refusent de porter plainte

Appelée à faire sa déposition, Mme James refusa de porter plainte, demandant seulement le remboursement des frais occasionnés par cette fugue.

Dans la journée d'hier, M. Mabille, commissaire de police, téléphona à la mairie de Cindré pour demander que M. Maupertuis vienne au plus tôt rechercher sa femme.

Ainsi se terminera cette lamentable histoire.

Itinéraire du Conseil de revision

Classe 1926 et ajournés des classes 1923, 1924, 1925

Nevers, étrangers au département, mardi 5 janvier-Benoit, à 14 heures.

Châteaurox, mercredi 12 janvier à 14 h. 4. Donzy, jeudi 21 janvier à 14 heures.

Pouilly, vendredi 29 janvier à 14 h. 4. Châteaurox, samedi 30 janvier à 14 heures.

Nevers, mercredi 27 février à 9 heures. Pougues-les-Eaux, jeudi 28 janvier à 9 heures.

Clamecy, mardi 2 février à 14 heures. Fagny, mercredi 3 février à 14 heures.

Châteaurox, jeudi 4 février à 14 heures. Nevers, vendredi 5 février à 14 heures.

Brion, mardi 9 février à 14 heures. Varzy, mercredi 10 février à 10 h. 4.

Prémery, jeudi 11 février à 9 h. 4. Decize, vendredi 12 février à 15 heures.

Saint-Pierre-le-Moutier, jeudi 18 février à 14 h. 4.

Nevers, vendredi 19 février à 14 heures. Châteaurox, samedi 20 février à 14 h. 4.

Monsauche, mercredi 24 février à 10 h. 15. Moulins-Engilbert, jeudi 25 février à 10 h. 4.

Châtillon, vendredi 26 février à 9 h. 4. Saint-Saulge, mardi 2 mars à 9 h. 4.

Clamecy, mercredi 3 mars à 9 h. 4. Luzy, jeudi 4 mars à 13 h. 15.

Fours, vendredi 5 mars à 13 heures. Sances de clôture, mercredi 31 mars à 14 h.

NOTA. — La commission médicale prévue par l'article 17 de la loi du 17 avril 1923, pour l'examen des jeunes gens qui en ont fait la demande se réunira au début de chacune des séances de :

Nevers, pour les jeunes gens inscrits dans les cantons de : Nevers, Pougues-les-Eaux, Prémery, Châteaurox, Saint-Pierre-le-Moutier, Saint-Saulge.

Decize, pour les jeunes gens inscrits dans les cantons de : Decize, Dornes, Fours.

Clamecy, pour les jeunes gens inscrits dans les cantons de : Clamecy, Fagny, Varzy.

Châteaurox, pour les jeunes gens inscrits dans les cantons de : Châteaurox, Châtillon, Luzy, Monsauche, Moulins-Engilbert.

UN FILM DE DIVULGATION SCIENTIFIQUE

Un des vétérans de l'automobile, notre confrère M. Paul Meyan, qui fonda en 1896 avec le marquis de Dion, l'Automobile-Club de France et organisa toutes les premières grandes courses qui ont lancé l'automobile, présentera le 16 décembre un film important dont le titre est : Le Pneumatique et l'Automobile.

Continuant la mission de propagande qu'il s'est donnée, le conférencier a pensé que la projection animée était le meilleur moyen d'instruire et de distraire en même temps. La leçon de choses est la meilleure école, la plus claire, la plus pratique, la plus frappante.

M. Meyan a eu la chance de pouvoir pénétrer dans les ateliers d'une de nos grandes maisons, qui a consenti à lui ouvrir ses portes, généralement hermétiquement closes. Nous en profiterons.

Le film nous transportera dans les cantons les plus difficiles où on utilise, nous le verrons, assister aux événements sportifs les plus intéressants du vélo et de l'auto, sur piste et sur route, nous promènera sur les pistes et les autodromes les plus célèbres : Indianapolis, Miramas, Montlhéry, etc.

Attractive et instructive, la conférence filmée de M. Paul Meyan intéressera tous ceux qui aiment l'automobile et le sport.

La conférence cinématographique que nous faisons connaître par Paul Meyan, se tiendra le mardi 15 décembre, à 20 h. 30, au Cinéma, est offerte gratuitement aux membres de l'Automobile-Club du Centre et à leurs invités.

Elle a pour sujet : L'Automobile et ses accessoires.

On trouve des cartes d'invitation à Paris-Centre, dans les garages, au Siège de l'Automobile-Club du Centre, 15, rue Gambetta.

Sermon de charité. — Un sermon de charité sera prêché en l'église cathédrale, en faveur de la Mission, l'après-midi, des vêpres, dimanche prochain 13 décembre.

Programme : « Chœur des Pèlerins », Wagner ; Salut : 1. « Caro mea », F. de la Tombelle ; 2. « Mater inviolata », ancienne mélodie espagnole ; 3. « Tantum », A. Perreau ; 4. « Alcluvia, louez Dieu », Haendel.

La messe sera faite par : Mlle Magdeleine Jourdain, du 14-Mai, rue Harcourt ; Marie-Thérèse Bastard, 3, rue des Râbles ; Mmes Cailloux, 23, rue Adam-Billaut ; Bayle, 10, rue Vanban ; Raoul Conin, 13, rue Adam-Billaut ; Belleze, 35, avenue de la Gare.

Les personnes qui ne pourront pas assister au sermon sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à l'une des dames quêteuses ou à la chancellerie de l'évêché.

Retrouvailles. — Réclamer à Mlle Arnould, 62, rue d'Alsace-Lorraine, une broche en métal, jaune à l'écaille, de la rue Harcourt ; Marie-Joséphine, 30, rue de la République ; Jules Bouvier, 17, rue du 14-Juillet, un livre d'écolier.

Rendons à César... Dans notre compte rendu de l'incendie de la rue Louis-Vicat, nous avons écrit que les employés de la compagnie P.-L.-M. intervinrent et firent tous leurs efforts pour enrayer le sinistre.

Etat civil : Naissances. — Louis Brilland, rue de la Barque, 22 ; Serge Moreau, quai de Loire, 27. MARIAGES. — Pedro Montero, manœuvre, avenue de Sévigné, et Apollonia Arbuth, rue Faidherbe ; Jean Etienne, métallurgiste, rue de la Chaussée, 45, et Amélie Simonnet, rue de Nevers, 34 ; Pierre Mangane, journalier, à Nevers, et Ida Kasten, domestique, place Saint-Laurent.

CYLINDRAGES A EFFECTUER DU 7 AU 12 DECEMBRE

Canton de Prémery : commune de Lury-le-Bourg, chemin de grande communication n° 38, de 3 k. 100 à 3 k. 200.

Canton de Châteaurox : commune de Corancy, chemin de grande communication n° 12, de 3 k. 700 à 2 k. 700.

La Machine. — La fête des mineurs, qui est bien la fête la plus populaire de La Machine, s'est déroulée cette année au milieu d'une gaieté et d'une animation inaccoutumées.

Après le défilé du matin, un grand nombre d'ouvriers, accompagnés de leurs familles, ont été Polonais, présidents du comité de Sainte-Barbe et de leur banrière, accompagnés par le directeur des mines entouré de ses collaborateurs immédiats et du personnel employé.

A la grand-messe, dite en l'honneur des mineurs machinistes morts au champ d'honneur, l'Harmonie des mines fit entendre le célèbre Largo de Haendel.

Un banquet réunissant, salle Beunas, le personnel de la surveillance du fond.

Le soir, un bal avait lieu dans la salle des fêtes de la Cie Schneider et ne se terminait que fort tard dans la nuit.

Le lendemain, 11, se terminait l'après-midi par un nouveau bal dans l'ancienne salle du Transport de Force.

LA COLANELLE

Une pêche miraculeuse. — M. Alexandre Bousquet, 24, rue de la Chapelle, P.-L.-M., est un pêcheur émérite. Dimanche dernier, à Vaux, il a pris à un seul jet 6 brochets du poids global de 25 livres.

MONTSAUCHE

Vol. — M. Claude Chaurin, 75 ans, cultivateur au hameau des Gadrays, a constaté qu'on lui avait soustrait du bois placé en bordure du chemin vicinal des Gadrays.

Il a porté plainte.

A la Chambre de Commerce de Nevers

M. le préfet, qui assiste à la séance, répond aux souhaits de bienvenue de M. le président en assurant la Chambre de Commerce de sa bienveillance et de l'intérêt qu'il attache à ses avis sur les questions économiques.

COMMUNICATIONS

La Ligue pour le développement industriel, commercial et ouvrier de la région de Reims adresse un mémoire signalant les possibilités qu'offre cette contrée pour certaines industries nouvelles. Le document sera mis à la disposition des intéressés.

Le comité de la Foire-Exposition de Nice informe que cette manifestation aura lieu du 30 janvier au 31 février 1926.

M. le président donne connaissance de la statistique officielle du mouvement de la population dans le département de la Nièvre pendant le 2<sup>e</sup> trimestre de 1925. Le déficit qui atteint 266 unités, dont 145 pour l'arrondissement de Cosne, est encore plus considérable que celui de la période correspondante de 1924 durant la quelle on enregistra un excédent de 185 décès sur les naissances.

ELECTIONS CONSULAIRES

En vue des élections du 6 décembre, la Chambre se mettra en rapport avec les organisations industrielles et commerciales.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Sont désignés pour faire partie du comité départemental de l'enseignement technique MM. Bonafoux, ancien manufacturier à Nevers ; Cassard, entrepreneur de plomberie à Nevers ; Piélin, directeur des aciéries d'Impy à Impy ; Salin, directeur des mines de Decize à La Machine.

M. le président rend compte des informations que lui a données M. le maire de Nevers sur l'organisation des Cours Professionnels Municipaux. La commission du travail est chargée d'étudier comment devront être réparties pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1926 les surveillances de la Chambre de Commerce aux cours d'apprentissage.

Prenant note d'une circulaire de M. le sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, rapportant les avantages offerts aux jeunes gens désireux d'acquiescer des études de techniciens à l'étranger, la Chambre décide de faire paraître un nouvel avis dans la presse de la Nièvre.

Elle adhère à la conférence patronale d'apprentissage organisée par la Confédération de la Production Française.

ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE CHAMBRES DE COMMERCE

M. le président rend compte de la dernière réunion. L'Assemblée s'est prononcée pour :

— Une imposable compression des dépenses publiques et la réalisation du maximum d'économies.

— La suppression des monopoles ainsi que la cession des nombreux services de l'Etat qui peuvent être exploités par l'industrie privée ;

— La réduction notable du nombre des fonctionnaires ;

— L'égalité de tous devant l'impôt avec une plus juste répartition des charges ;

— Une nouvelle composition des comités départementaux de l'enseignement technique portant, au moins, au tiers et d'ensemble des membres le nombre des assujettis à la taxe d'apprentissage.

La modification des articles 100 et 106 du code du commerce relatives à la responsabilité des chemins de fer au cas de transport découvert ou sans bache et à l'expertise en cas de contestation entre le transporteur et le destinataire.

— La nationalisation des mines ;

— L'augmentation du taux de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières en ce qui concerne les intérêts des comptes de dépôt.

COMITE DIRECTEUR DE LA XVI<sup>e</sup> REGION

Au cours de la dernière réunion, dont M. le président présente un compte rendu, ont été examinés entre autres, les questions suivantes :

ÉTRENNES

A l'occasion du Noël An, nous tenons à la disposition de nos lecteurs, de superbes coffrets de parterme, au prix de :

Grands coffrets, 5 pièces..... 18 francs

Petits coffrets, 3 pièces..... 12 francs

S'adresser aux Éditions de Paris-Centre, 24, avenue de la Gare et à M. Dupré, 89, rue du Commerce.

Nous apprenons que le Grand Bazar de la Nièvre, place Carnot, Nevers, aura terminé samedi 12 courant, sa Grande Exposition d'ARTICLES

ALLIER

MOULINS Syndicat d'Initiative bourbonnais

Chaque année, lors des concours agricoles de février, nombreux sont les visiteurs qui, en raison de l'affluence, ne peuvent trouver à se loger à Moulines.

LES GARS DE L'ALLIER A LYON

Malgré le froid glacial qui sévissait à Lyon samedi dernier, plus de 150 Bourbonnais se trouvaient réunis au Grand Hôtel Piolat et Lufé, à 8 heures du soir, autour de tables admirablement dressées et fleuries, à l'occasion de la fête annuelle d'hiver dite de « La Soupe aux Choux ».

A L'ACADEMIE DE MEDECINE

L'Académie de médecine vient de décerner la médaille d'or du service des eaux minérales à M. le docteur Gérard, médecin consultant à Vichy.

MONTLUÇON

Institution Saint-Joseph. — Aujourd'hui jeudi à 20 heures, séance récréative au profit des pauvres scolarisés par la conférence Saint-Vincent-de-Paul.

Un programme : Britannicus et Le Médecin malgré lui.

Les cartes d'entrée se vendent chez le concierge, Prix 5 et 6 francs.

Enchère. — Sur plainte de Mme Rivière, marchande foraine, rue de l'Abbaye, procès-verbal a été dressé contre Madeleine Bouchet, 37 ans, pour s'être fait livrer par des manoeuvres frauduleuses, une écharpe de 32 francs qu'elle a oublié de payer.

Accidents du travail. — Lucien Gilbert, 16 ans apprenti aux Hauts-Fourneaux, brûlé au pied gauche ; Fernand Dubouchet, ébéniste, rue de la République, 23 ans, blessé à la main droite ; Sébastien, manoeuvre, 29 ans, plaie contuse au médus gauche ; Françoise Noyer, comptable à la droguerie Lauvergnot, renversée par une bicyclette alors qu'elle allait porter le courrier ; contusion à la figure et fracture de l'humérus ; Marie Palany, 23 ans, d'unop, brûlée à la main droite ; Gilbert Legros, 62 ans, aide à Saint-Jacques, plaie contuse à la main droite ; Jean Maugeret, 51 ans, pocheur à Saint-Jacques, écrasement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> orteils droits.

Etat civil : Mariage. — Gilbert Prostier, et Marie-Louise Maugeret.

Publication de mariage. — Victor Jacques, surveillant d'usine, aux Aubrières de Blauzot, et René Bourbe, comptable, rue des Iles.

PELERINAGE NATIONAL EN TERRE SAINTE

Le comité des pèlerinages nationaux en terre sainte prépare pour le printemps son 56<sup>e</sup> pèlerinage. Le départ aura lieu le 23 mars et le retour le 6 mai. L'époque sera favorable, les grandes chaleurs n'auront pas encore commencé, l'équinoxe de mars sera passé, et on peut compter sur une mer plus clémente.

Les pèlerins passeront les fêtes de la semaine sainte et de Pâques à Jérusalem, et visiteront dans les meilleures conditions, avec la Palestine entière, les contrées les plus intéressantes de l'Orient : l'Egypte, Smyrne, Rhodes, Constantinople, Athènes, Naples et la Syrie, qui sera, nous l'espérons, rentrée dans le calme à cette époque.

Les pèlerinages de Terre Sainte, fondés en 1882 par les Pères de l'Assomption, se sont toujours fait remarquer par leur parfaite organisation.

Demandez le programme détaillé (0 fr. 50) au secrétaire général des pèlerinages nationaux en terre sainte, 4, avenue de Breteuil, Paris, VII<sup>e</sup>.

Accidents du travail. — Jean-Baptiste Boucau, 49 ans, cultivateur, rue du Manège, s'est piqué à la main droite et décoloré un échauffage.

André Périat, 30 ans, manoeuvre, rue des Prêtres, s'est blessé à l'épaule gauche en soulevant une chaudière.

André Berthier, 23 ans, ajusteur, place de la Liberté, s'est fait une plaie au pouce gauche en coupant une tôle.

Jacques Gouby, 30 ans, chauffeur à Dompièrre, travaillant à Moulines, a été frappé d'une congestion causée par le froid en conduisant son camion.

Pierre Charmillon, 57 ans, sculpteur, rue de Bourgoigne, 95, s'est blessé à la jambe gauche en manipulant un bloc de pierre.

Jean Machefer, 39 ans, camionneur aux Batallols, a été blessé à la tête par la chute d'une caisse de pétrole, en ouvrant la porte d'un wagon.

LIQUEUR CORDIAL-MEDOC

LURCY-LEVY Bal. Le bal de Saint-Nicolas donné par les jeunes gens de Lurcy-Lévy (salle du Dancing Parisien) a été très animé jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

La salle brillamment illuminée et décorée avec goût, l'excellent orchestre dirigé par M. Antoine Réty ont grandement contribué à la réussite de cette belle fête de la jeunesse.

On annonce un grand bal pour Noël.

SANT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Arrestation. — Sur mandat d'arrêt du juge d'instruction de Saint-Jean-d'Angély, les gendarmes de Saint-Pourçain ont arrêté Georges Prudhomme, 26 ans, marchand forain, originaire de Châteauneuf-sur-Cher, qui est inculpé de coups et blessures.

CHER

BOURGES AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le Maire de Bourges est condamné à 500 francs d'amende et à 3.500 francs de dommages

Le tribunal correctionnel a rendu hier son jugement dans l'affaire de poursuites intentées par M. Bourdeau contre M. Laudier, maire de Bourges, pour violences.

Le tribunal a condamné M. Laudier à 500 fr. d'amende et à 3.500 fr. de dommages-intérêts.

Dans les considérants, le tribunal constate le caractère de gravité spécial des faits relevés contre M. Laudier, en raison de son rang social. Mais il admet que la préméditation ne peut être retenue et que ce n'est qu'accidentellement que M. Laudier rencontra M. Bourdeau au Grand Café.

En outre, le tribunal admet que M. Laudier pouvait être de bonne foi en imputant à M. Bourdeau l'article paru contre lui, soit à titre de rédacteur, soit à titre d'inspirateur. En ce qui concerne l'application des dommages-intérêts, le tribunal déclare que les blessures subies par M. Bourdeau peuvent ne pas être imputables exclusivement à M. Laudier, bien qu'elles soient la conséquence indirecte des violences commises par lui.

Jean Revallier, 54 ans, artificier à l'École de Pyrotechnie à Bourges, est poursuivi pour menaces à l'égard de M. Sylvain Gilbert, 39 ans, cultivateur à la Taupinière. Le tribunal le condamne à 48 heures de prison avec sursis et 50 fr. d'amende.

Pierre Violin, 36 ans, maçon et Victor Louret, 26 ans, conducteur d'autos à Bourges, chacun 8 jours de prison et 100 fr. d'amende et solidairement 100 fr. de dommages-intérêts envers l'Etat pour délit de chasse.

Eugène Caron, 32 ans, mécanicien à Bourges, par défaut 200 fr. d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts pour délit de chasse.

Louis Charlon, 29 ans, journaliste à Mehun, 15 jours de prison avec sursis pour abandon de famille. Il est en outre condamné à 1 fr. de dommages-intérêts envers sa femme d'avec laquelle il est divorcé.

Quinze jours de prison, avec sursis également, à M. Louis Denis, 27 ans, cuisinier à Bourges, pour coups à sa femme.

Gaston Durand, 31 ans, chiffonnier à Mery-sur-Cher, 8 jours de prison pour injures à un garde particulier.

Emile Herri, 53 ans, ancien directeur du Comptoir Industriel et Automobile à Bourges, par défaut 500 fr. d'amende pour fausse déclaration de nationalité devant le tribunal de commerce.

Aujourd'hui, Conseil général

Le conseil général du Cher se réunira aujourd'hui jeudi, à 10 heures, en session extraordinaire.

Voici les principales questions à l'ordre du jour : chemins de fer départementaux, nouveau régime d'exploitation ; asile départemental d' incurables, projet de construction d'un nouveau asile ; employés départementaux, restrictions des traitements ; assistance aux familles nombreuses, approvisionnement des nouveaux taux d'assistance ; électrification rurale, attribution des subventions départementales ; transports automobile, ligne de Bourges à Salbris, engagement de verser la subvention.

CHAMPIONNAT DU BERRY DE STENOGRAPHIE ET DE DACTYLOGRAPHIE

Voici les palmarès du concours du 5 décembre :

160 mots : M. Richet Roger (S. B. E. S.), champion sténographe du Berry pour 1925, une médaille offerte par M. Massé, député du Cher.

130 mots : Mlle Movel Jeanne (S. B. E. S.), Vierzion, deux plats d'or et une médaille n. a. p.

110 mots : Mlle Grif et Marguerite (S. B. E. S.).

100 mots : Mlles Sauvrenoue, Boutry (Charenton) Mouton (S. B. E. S.), Malchaud et Delorme (Mehun-sur-Yèvre), et Jeanne Blin (S. B. E. S.).

80 mots : Mlle Colette Sar (S. B. E. S.).

Dactylographie : premier prix : Mlle Paule Sauvrenoue (S. B. E. S.), championne dactylographe du Berry 1925 ; une pendulette offerte par M. Japy et 25 fr. 50 mots nets.

Deuxième prix : Mlle Grif Marguerite (S. B. E. S.), 45 ans.

Troisième prix : Mlle Ramette Marie (S. B. E. S.), 39 m. 1.

Quatrième prix : Mlle Berthommier (Syndicat des dames employées du Cher), 38 m. 5.

Cinquième prix : Mlle Salé C., 32,5 (S. B. E. S.).

Sixième prix : Mlle Blin J., 32,5 (S. B. E. S.).

Septième prix : Mlle Malchaud (Mehun), 29,3.

Huitième prix : Mlle Boutry (S. B. E. S.), Charenton, 29 mots.

Nouvième prix : Mlle Mouton, (S. B. E. S.), 28,8.

Dixième prix : Mlle Delhomme (Mehun), 28,3.

Onzième prix : Mlle Choisy (S. B. E. S.), 21,1.

Douzième prix : Mlle Boulanger, (S. B. E. S.) 20 mots.

Treizième prix : Mlle Pécolou (Saint-Florent), 20 mots.

Etat civil : Naissances. — Jeanne Nicolas, rue Taillefontaine, Gustine Guillet, place Gordinne, 7.

Décès. — Marie Boulanger, femme Bardiot, 52 ans, impasse Chevreuil, 12 ; Françoise Langron, femme Chirade, 31 ans, petite rue Veydoux ; Françoise Rossignol, 56 ans, avenue Jean-Jaures, 33 ; Marie Amarschal, veuve Brandon, 79 ans, avenue Nationale, 32 ; Marie Ducloux, 55 ans, rue Gambon.

— J'ai en deux amis dans mon existence, dit-il. Toute la consolation que j'ai jamais reçue provenait de l'un des deux. Puisque vous êtes tous les deux d'un même avis, je serais un monstre d'ingratitude, si je ne me précipitais à me contracter étroitement, et si je ne regardais avec des yeux hagards... Faites de moi ce que vous voudrez. Seulement, n'allez pas croire... (Il s'arrêta encore). — Faites ce que vous voudrez de moi ; Dieu sait combien je vous aime et vous honore.

Et, lâchant nos deux mains, il nous tourna le dos et s'en alla regarder par la fenêtre. Mais Mylord courut à lui, l'appela par son nom, et se jetant à son cou, elle fondit en larmes.

Je sortis, fermant la porte derrière moi, et remerciai Dieu du fond de mon cœur.

Au déjeuner, suivant le dessein de Mylord, nous étions tous présents. Le Maître avait eu le loisir de changer ses habits rapiécés et de faire une toilette convenable ; mais dans n'importe quel drapé dans ses épaules, mais n'importe quel habit simple et décent, qui lui messeyait étrangement.

Deux de nous étaient à la grande fenêtre, et regardaient au dehors, quand la famille entra. Ils se retournèrent ; l'homme noir (comme on l'avait déjà surnommé dans le château) salua jusqu'à terre, mais le Maître alla pour se précipiter vers nous comme quelqu'un de la famille. Mylord, l'arrêta, lui faisant la révérence des bas bout de la salle, et mettant ses enfants derrière elle. Mylord était un peu en avant ; les trois cousins de Durrisdeer se recontractèrent donc la face à face. L'œuvre de

SAONE- & LOIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Cinq cheminots asphyxiés pendant leur sommeil par des émanations d'oxyde de carbone

L'un d'eux a succombé

Chalon, 9 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Ce matin, vers 10 heures, un homme d'équipe chargé de réveiller les agents des trains qui étaient allés se reposer en attendant l'heure du départ de leurs convois, dans le dortoir de l'ancien dépôt, a trouvé cinq agents qui semblaient dormir profondément. Ne parvenant pas à réveiller l'un d'eux, l'homme d'équipe se rendit compte que, dans la pièce, des émanations d'oxyde de carbone s'étaient produites. Sans aucun doute les cheminots avaient subi un commencement d'asphyxie. Le poêle à charbon chauffait encore dans la pièce.

Le médecin de la Compagnie appela rapidement les tractions d'usage ainsi que des inhalations d'oxygène.

On put rappeler à la vie quatre des malheureux, qui se nomment René Georges, Camille Tissot, Vidal et Guinet et appartenant au dépôt de Lyon-Vaise.

Par contre, le cinquième, M. Bourgeois, wagonnier du dépôt de Dole, a succombé. Il était marié et père de deux enfants.

Entre Verzé et Azé une auto capote

Un mort, deux blessés

M. Lenoir, marchand de bestiaux, demeurant à Verzé, conduisait une auto dans laquelle avaient pris place MM. Mazon, entrepreneur, et Lacondemine, cafetier à Verzé.

Entre Verzé et Azé, la direction de la voiture se brisa et fit capoter l'auto. Trois occupants furent projetés sur la route. M. Lacondemine, 40 ans, fut tué sur le coup. Quant à MM. Lenoir et Mazon, ils ont reçu des blessures sérieuses, mais qui ne paraissent pas mettre leur vie en danger.

ORLEANS

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Excellence, le cardinal évêque d'Orléans, M. l'abbé Picoté, curé de Chelles, a été nommé curé de Beaulieu.

M. l'abbé Gattelier, curé d'Amilly, a été nommé curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle, en remplacement de M. l'abbé Méhol, dont la démission est acceptée.

ORVEAU

Conférence agricole. — M. Peltier, professeur d'agriculture, fera une conférence agricole le dimanche 13 décembre, à 14 h. 30, salle d'école des garçons, sur les maladies des plantes, la destruction des mauvaises herbes et les engrais.

CHEMILLY

L'imprudence d'un poivrot. — Théodore Youssier, 32 ans, ouvrier, employé à la tuilerie Bertrand, à Chaumont, après avoir fait de nombreuses libations à Manvray, rentra chez son patron, à bicyclette, mais en chemin il s'écroula près d'une meule de paille appartenant à M. Albert Gélion, cultivateur. Pour se réchauffer, il alluma une pipe de foin à proximité de cette meule, et partit ensuite sans éteindre les débris de son feu. La meule fut ainsi incendiée.

ECHELLEUSE

Incendie. — Une meule de paille estimée 600 francs, appartenant à M. Louis Vassard, cultivateur, a été détruite par un incendie.

ERCEVILLE

Locomotive contre tonnerre. — M. Edouard Tavel, 46 ans, cultivateur, conduisant un tonnerre chargé de fûts, arriva à l'embouchement des routes de Loury, Gennevilliers et Oulivay, lorsqu'il fut surpris par l'arrivée d'un train de bettes, dont la vue lui avait été masquée par la fumée et le brouillard. Il fut renversé ainsi que son cheval et le tonnerre, mais, fort heureusement, il en fut quitte pour la peur et des dégâts matériels qui s'élevaient à 500 francs.

le-Monial est fixée au mercredi 15 décembre, à 14 h. 30, salle de la justice de paix de Paray.

Ordre du jour : compte rendu de la situation financière de la société.

GUISERY

Conseil municipal. — Réuni sous la présidence de M. Coehard, maire, le conseil a pris les décisions suivantes :

Établir la liste des répartiteurs pour l'année 1926.

Désigner les délégués pour la révision de la liste électorale.

Décider que la cantine scolaire fonctionnera dès ce jour ; réouverture par repas, 0 fr. 25.

Avis favorable est donné à une demande de sursis en faveur de M. Bernard de Laverrière, élève à l'Institut agronomique.

Une demande d'augmentation formulée par le garde champêtre et la balayeuse des classes est prise en considération pour statuer à la session de février.

LOUHANS

Etat civil : — Gergette Couderon, Publications de mariage. — Félix Gabut, cultivateur, Poully-sur-Seine (Côte-d'Or), et Gergette Caillat ; Georges Gras, forgeron, et Yvonne Comtet, cultivatrice à Montpont.

Décès. — Pierre Cordier, 72 ans, statuaire, professeur honoraire.

LE CREUSOT

ASSOCIATION CREUSOTINE DES MUTILES

Une réunion générale aura lieu le dimanche 13 décembre, à 8 h. 30, salle de l'Eden, rue du Maréchal-Pétain. Présence urgente.

En tombant d'un wagon, il s'écrasa une main. — Un manoeuvre de la fonderie d'acier, le sujet russe Sémia Balzard, 22 ans, demeurant rue de Créol, était monté sur un chéssis de wagon pour le nettoyer, quand il perdit l'équilibre et tomba sur la voie. Il eut quatre doigts de la main gauche écrasés ; il sera astreint à un repos d'au moins deux mois.

nouveau, répliquai-je. Je vous prévient de tout cas.

— J'aurais cependant quelque chose à dire.

— En vérité ? Je ne devine pas quoi, en — Oh ! vous affectez la coquetterie, dit le ne pas faire fond là-dessus.

Maitre. Ma position est toujours forte, — car vous craignez tous un scandale, et j'en profite.

— Pardonnez-moi, Mr. Bally, dis-je. Nous ne craignons pas le moins du monde un scandale qui vous attendrait.

— Vous avez étudié l'art de la répartie. Mais la parole est aisée, et parfois bien trompeuse. Je vous le dis en face : je serai pour vous du vitriol dans le château. Vous feriez plus sagement de me lâcher la somme et de ne voir plus que mes talons.

— La-dessus, il me salua de la main, et quitta la chambre.

Peu après, Mylord entra, accompagné du notaire, Mr. Carlyle. On fit monter une bouteille de vieux vin, dont nous bûmes un verre avant de nous mettre à la besogne. Les actes voulus furent ensuite rédigés et signés, et les terres d'Écosse remises en fidéjussimis à Mr. Carlyle et à moi-même.

— Il y a un point, Mr. Carlyle, dit Mylord, quand tout fut réglé, sur lequel je voudrais que vous me rendiez service. Ce brusque départ coïncidant avec l'arrivée de mon frère va sans doute provoquer des commentaires. Je voudrais que vous persuadiez aux gens qu'il n'y a aucun rapport entre les deux faits.

— Je m'y essaierai, Mylord, dit Mr. Carlyle. Le Mal... Mr. Bally, dans ce vous accordez un point ?

— Je ne crois pas que l'argent roule à

LOIRET

MONTARGIS

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil au cours de sa dernière séance, a :

— Décidé que le curage du ruisseau Saint-Lazare serait effectué en 1926.

— Donné un avis favorable à deux demandes d'allocation de soutien de famille et à une demande de sursis d'incorporation.

— Décidé d'activer l'enquête ouverte au sujet de l'agrandissement de l'école professionnelle Durzy.

— Offert à la société de Secours aux Blessés militaires la salle Paul-Bert qui pourrait lui servir d'hôpital, en cas de nouvelle guerre.

— Décidé que les plus remis par les huissiers resteraient à la mairie et ne seraient plus portés par la police.

— Donné un avis favorable à l'exécution des plans et devis du travail dit de la Caisse d'Épargne et de la rampe du pont du Tivoli.

— Autorisé la vente d'arbres à la Ruelle-aux-Lois.

— Voté 25 centimes additionnels pour insuffisance de revenus.

— Augmenté le taux des concessions au cimetière.

— Décidé l'augmentation pour 1926, de 0,05 par mètre cube d'eau.

Collision d'automobiles. — A l'angle de la rue de Loing et de la place Mirabeau, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Benoît, charcutier à Chalette, et du docteur Luizy, médecin du dispensaire antituberculeux.

Séance récréative. — La séance du « Gardé-Vous » aura lieu le dimanche 13 décembre prochain, à 20 h. 30 précises, à la salle Lavergier, 5, boulevard du Rempart. Les membres du « Gardé-Vous-Club » et les jeunes gens du « Gardé-Vous » interpréteront le drame de Casanova. « Pour les Autres ».

Les places pourront être réservées, aux conditions ordinaires, chez Mme Ragon, rue de Loing, à partir d'aujourd'hui jeudi 10 décembre.

ORLEANS

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Excellence, le cardinal évêque d'Orléans, M. l'abbé Picoté, curé de Chelles, a été nommé curé de Beaulieu.

M. l'abbé Gattelier, curé d'Amilly, a été nommé curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle, en remplacement de M. l'abbé Méhol, dont la démission est acceptée.

ORVEAU

Conférence agricole. — M. Peltier, professeur d'agriculture, fera une conférence agricole le dimanche 13 décembre, à 14 h. 30, salle d'école des garçons, sur les maladies des plantes, la destruction des mauvaises herbes et les engrais.

CHEMILLY

L'imprudence d'un poivrot. — Théodore Youssier, 32 ans, ouvrier, employé à la tuilerie Bertrand, à Chaumont, après avoir fait de nombreuses libations à Manvray, rentra chez son patron, à bicyclette, mais en chemin il s'écroula près d'une meule de paille appartenant à M. Albert Gélion, cultivateur. Pour se réchauffer, il alluma une pipe de foin à proximité de cette meule, et partit ensuite sans éteindre les débris de son feu. La meule fut ainsi incendiée.

Youraveiff a été arrêté.

ECHELLEUSE

Incendie. — Une meule de paille estimée 600 francs, appartenant à M. Louis Vassard, cultivateur, a été détruite par un incendie.

ERCEVILLE

Locomotive contre tonnerre. — M. Edouard Tavel, 46 ans, cultivateur, conduisant un tonnerre chargé de fûts, arriva à l'embouchement des routes de Loury, Gennevilliers et Oulivay, lorsqu'il fut surpris par l'arrivée d'un train de bettes, dont la vue lui avait été masquée par la fumée et le brouillard. Il fut renversé ainsi que son cheval et le tonnerre, mais, fort heureusement, il en fut quitte pour la peur et des dégâts matériels qui s'élevaient à 500 francs.

le-Monial est fixée au mercredi 15 décembre, à 14 h. 30, salle de la justice de paix de Paray.

Ordre du jour : compte rendu de la situation financière de la société.

GUISERY

Conseil municipal. — Réuni sous la présidence de M. Coehard, maire, le conseil a pris les décisions suivantes :

Établir la liste des répartiteurs pour l'année 1926.

Désigner les délégués pour la révision de la liste électorale.

Décider que la cantine scolaire fonctionnera dès ce jour ; réouverture par repas, 0 fr. 25.

Avis favorable est donné à une demande de sursis en faveur de M. Bernard de Laverrière, élève à l'Institut agronomique.

Une demande d'augmentation formulée par le garde champêtre et la balayeuse des classes est prise en considération pour statuer à la session de février.

LOUHANS

Etat civil : — Gergette Couderon, Publications de mariage. — Félix Gabut, cultivateur, Poully-sur-Seine (Côte-d'Or), et Gergette Caillat ; Georges Gras, forgeron, et Yvonne Comtet, cultivatrice à Montpont.

Décès. — Pierre Cordier, 72 ans, statuaire, professeur honoraire.

LE CREUSOT

ASSOCIATION CREUSOTINE DES MUTILES

Une réunion générale aura lieu le dimanche 13 décembre, à 8 h. 30, salle de l'Eden, rue du Maréchal-Pétain. Présence urgente.

En tombant d'un wagon, il s'écrasa une main. — Un manoeuvre de la fonderie d'acier, le sujet russe Sémia Balzard, 22 ans, demeurant rue de Créol, était monté sur un chéssis de wagon pour le nettoyer, quand il perdit l'équilibre et tomba sur la voie. Il eut quatre doigts de la main gauche écrasés ; il sera astreint à un repos d'au moins deux mois.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE - 33-

Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON Traduit de l'anglais par Théo



Ascenseur

# AUX DAMES DE FRANCE NEVERS

Entrée Libre

## Actuellement : EXPOSITION de

# JOUETS-ETRENNES

### Le plus grand choix ! Le plus bel assortiment ! Les meilleurs prix !

### CADEAUX UTILES

Tous les jours de 16 à 18 heures  
**Brillant Orchestre Symphonique**  
Sous la direction du Maître ROBINEAU

Tous les jours à partir de 15 heures  
**Salon de Thé**

A partir du 15 décembre  
**Théâtre Guignol**  
avec le concours d'artistes Lyonnais

Voir dans notre grande vitrine la magnifique attraction, scènes animées « LA CORRIDA »

**Demander notre Agenda-Réc amé à 1 fr. 50. — Les Magasins resteront ouverts les Dimanches 13, 20 et 27 Décembre**

A vendre BELLE FORET chène, Nievre, 231 ha taillis, placement avenir, bas prix. Achète propriétés rurales toutes confiances.  
BAUDENON, Saint-Pierre-le-Moutier (Nievre), 31.839

### Ventes de propriétés

Route de Paris, Nevers, 150 mètres Hôte Tacot, 1300 mètres TERRAIN avec loge, 12 fr. le mètre, facilités de paiement.  
BERTIN, 31, rue de Mouësse, Nevers, 31.635

### Locations

**ON OFFRE**  
FERME de 45 hectares environ, terres, sise à Sougères-en-Puisaye (Yonne), à louer à moitié au 1<sup>er</sup> mars 1926.  
S'adr. à M. Paul NICOLLE, à Sougères-en-Puisaye (Yonne), 31.645

A affermer 1<sup>er</sup> mai 1926, PETITE PROPRIÉTÉ de 13 ha environ, sise à Nyon, commune d'Ourouer. S'adresser pour visiter, le dimanche, à Jean LAGRUE, et pour traiter à M. GAUDRY, 27, avenue de la Gare, Nevers.

A LOUER pour novembre 1926 La ferme des MARCHES commune de Boismond-Lolreuil, à 8 kilomètres de Gien, Bons bâtiments.  
Terres et prés ; environ 50 hectares.  
S'adresser à M. DESMOLINS, garde, château des Marches, par les Choux (Loire), 31.959

**ON DEMANDE**  
On demande PROPRIÉTÉ de 1 h. 1/2 à 3 hectares, auprès de Nevers.  
Bureau du journal, 31.921

### Ventes

**CONDUITE INTERIEURE**  
Ford, carrosserie française, état de neuf, visible garage à la Nièvre, rue Félix-Faure, Nevers.  
M. BLASINI, à Tazières, par Nevers, 2624

**VOITURE VICTORIA** ayant très peu roulé. Prix modéré.  
Bureau du journal, 32.003

**VICTORIA-DUC**, en très bon état, avec harnais en très bon état, également pour un cheval, cause d'achat automobile.  
Bureau du journal, 32.011

**1 SEMOIR** à pommes de terre ; 1 POMPE à bras, aspirante et refoulante.  
BLASINI, à Tazières, par Nevers, 27.539

**PAILLE** et LUZERNE.  
Bureau du journal, 31.965

**SALLE A MANGER** Henri II, une VOLIERE démontable et un HANGAR en bois couverts en tulle ; une VOITURE D'ENFANT (l'ancien) objets divers.  
S'adres. chez M. FOUCHIERE route de Nevers à Fourchambault (Nièvre), 31.910

**TAUREAU**, 18 mois, inscrit et primé concours.  
S'adresser à M. Léon GOBY, à Magny-Cours (Nièvre), 31.936

**VEAUX mâles**, purs charollais, pure inscrit Herd-Book.  
S'adresser à M. BARRAUD, à Champcevrain, par Bléneau (Nièvre), 31.956

**2 VACHES** 3 ans et 1 VACHE 4 ans, pleines et inscrites au Herd-Book charollais.  
S'adr. à M. BARDIN, à Chevignon (Nièvre), 31.985

**CHIEN LOUP** 1 an, superbe.  
Bureau du journal, 31.894

**Lot de superbes GENESSES**, de l'année, inscrites au Herd-Book, sortant des écuries de M. Hubert Massy, demeurant à la Grande-Forge, près Charenton-sur-Cher, près Charenton-le-Château (Nièvre).  
S'adresser à M. Hubert MASSY, même adresse, 31.952

**MACHINES A TRICOTER** très larg. Prix de Fabrique. Ateliers. Travail assuré. Catalogue gratuit.

**LAINES** toutes nuances. Echant. gratis. La LAEGRIELLE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

### Achats

On demande à acheter BOU TELLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Crousse, Nevers, 25.659

### Personnel

**ON RECHERCHE**  
AGENT REGIONAL importante et ancienne Maison de construction de machines textiles recherche REPRESENTANT actif, déjà introduit dans le client, inter. Réponse Case 84 A, rue Faidherbe, 40, Lille, 32.032

**APPRENTI BOUCHER**, présenté par ses parents.  
Bureau du journal, 31.946

**CELIBATAIRE** ou VEUF, 50 ans, pour maison bourgeoise, travail facile, un peu de jardinage, nourri, logé, blanchi, références exigées.  
Bureau du journal, 32.000

**BRODEUSES, AJOUREUSES, COULISSEUSES** habitant Nevers, travail à domicile.  
Mme ROBILLARD, 3, rue du Puits-du-Bourg, Nevers, 32.027

**CHARENTAIS** sérieux, culture et charrois, logés, chauffés et bon jardin, nourri ou non nourri.  
Bureau du journal, 32.006

**JEUNES FEMMES** et JEUNES FILLES, pour confections et tissage.  
S'adr. Ets MAUHAUFFEE, 1, avenue Albert-1<sup>er</sup>, 30.608

**MARINIER**, marié, pour conduire un bateau perrichon.  
S'adresser à M. PERRIER, matériaux, construction, à Nevers, 31.847

**MENAGE** ou DEUX DAMES, pour Châtillon-en-Bazois, pour gérer succursale d'alimentation. Logement gratuit, commissions sur les ventes.  
Pour tous renseignements et visite s'adresser au gérant des Doctes de Nevers, M. LEGLOS, à Châtillon-en-Bazois (Nièvre), 31.997

**MODISTE**, pour diriger un magasin dans l'Allier, 1 nourri et couché, sérieuses références exigées.  
Bureau du journal, 31.850

**OUVRIER MEUNIER**, connaissant bien la motricité moderne et pouvant conduire un moulin de deux cents quintaux.  
MM. TURAUD Frères, menuisiers, à Jaligny (Allier), 31.945

**OUVRIERS** pour sciérie et un CHAUFFEUR pour locomobile battage, logés, chauffés.  
Bureau du journal, 32.007

**OUVRIER MARECHAL**, avec bonnes références, travail assuré.  
Bureau du journal, 31.990

**REPRESENTANT** visitant clientèle cafés est demandé pour la vente de vins blancs, gris, clarets et moussoux.  
Maison P. MOUQUIN-CADET, Lons-le-Saunier, 32.031

**EMPLOIS VACANTS**, toutes professions, France, Colonies, Etranger. RAPID PRESSE, B. P. 59, Paris (10<sup>e</sup>), 29.142

**GENS DE MAISON** ON DEMANDE  
**BON COCHER**, célibataire, pour château ; travail facile. Nourri, logé, chauffé, éclairé, bons appointements. Très bonnes références exigées.  
Ecrire régisseur Château de Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier), 31.578

**BON GARDE CHASSE**, âge minimum 30 ans, connaissant bien son métier, bon piègeur, mais qualité essentielle exigée : très bon élèveur.  
Logé, chauffé, jardin, primes sur animaux nuisibles et gibier abattu.  
Inutile écrire si pas très bonnes références.  
Adressez correspondance à M. COLAS, garde chef, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier), 31.578

### Divers

**OCASION**  
A VENDRE  
Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette Saint-Georges, phonographes OPERA et disques, coupe intérieur cristal, trousse toilette, couverts Louis XVI, services à liqueur métal argenté et bronze, services à salade corne blonde, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté APOLLO, rasoirs « GILLETTE », coffret parfumerie, rasoirs sûreté CANOK, couteaux susses 6 lames, couteauxivoirine 3 lames, timbales métal argenté, styloplumes plaqué argent, nords de serviette.  
S'adr. aux BUREAUX de « PARIS-CENTRE », 24, avenue de la Gare, Nevers, 20.651

**LA RUCHE OUVRIERE DES ATELIERS DE VAUZELLES** DEMANDE UN FOURNISSEUR DE LAIT, 50 à 60 litres par jour.  
Pour tous renseignements voir ou s'adresser au Secrétaire ou au Président de cette Société Coopérative, 31.891

**Société de Transports** en commun demande RECEVEURS (12 heures service militaire, âgés moins 40 ans). Se présenter ou écrire pour renseignements : 118, rue du Mont-Cenis, Paris, (18<sup>e</sup>), 31.933

Occasions très intéressantes : CITROEN en 5 et 10 HP. AMILCAR-SPORT, 2 places, juin 1924, état neuf de mécanique et carrosserie.  
DE DION mono-cylindrique 3 HP.  
S'adresser GRAND GARAGE DE LA NIEVRE, rue Félix-Faure, Nevers, 31.308

A VENDRE en détail ou en bloc UN LOT MENUISERIE, comprenant notamment : Portes intérieures, portes extérieures, croisées, escalier, moulures et divers.  
S'adresser Etablissements CORNETTE, à Moulins (Allier), 31.991

### Pelletteries & Fourrures

**Gilbert TISON**  
27 et 29, rue des Bouchers, Moulins (Allier)  
Vêtements, Cravates, Manchons, Transformations et Réparations Corbeilles de Mariages Descentes de Lit et Couvertures pour voitures enfants Mégisserie, peaux et montage tapis  
En saison d'hiver, achat de Sauvagnines, Martres, Fournes, Renards, Putois, Loutrés, etc., etc.

**LE RECHAPAGE DES PNEUS A VECU !!**  
**AUTOMOBILISTES !!**  
Un recaoutchage FIT = Un Pneu Neuf  
**Pierre BINON**  
Procédé FIT  
Faubourg Saint-Privé, DECIZE (Nièvre)

### AU BON MARCHÉ

Nouveautés et Confections  
**TARDIVON-BENDELL**  
- CLAMECY -  
Téléphone 69

### Arbres Fruitiers

Choix considérable toutes forces - toutes formes - toutes variétés.  
**ROSIERS**  
Splendide collection en tiges et hautes tiges ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT PLANTS POUR CLÔTURE ET BOISEMENT

### CHEVALIER

Pépiniériste à NEVERS  
Téléphone 4-22  
DEMANDE SON CATALOGUE

### Goutez !!

## La Coinchée

Super Anis

### STUMAC

(Maladies d'estomac, chez soi, à peu de frais. Guérissez par les UPEPTASES DUPEYROUX. Méthode gratis, franco sur demande au Dr DUPEYROUX, Square de Messine, 5, Paris, avec attestations. Questionnaire pour Consultation Gratuite.

**LE SECRET DU CURE HIVERNAIS**  
Pipi au Lit, Asthme, Hémorroïdes RADICALEMENT GUERIS (Notice gratuite) Dépôt gén. : ph. J. G. LAZORTHES, à NEVERS

### Combattez la douleur avec le CRAYON THERMOGENE

## BAUME LOROL

remède souverain contre refroidissements, courbatures, point de rhumes, bronchites, rhumatismes, névralgies et toutes douleurs.  
Prix : 7 frs TOUTES PHARMACIES ou LABORATOIRE ZÉDAIRE, GRENOBLE - FRANCO 7,50

### DELAHAYE

10-12-15-18 CV  
La vieille Marque Française. Universellement réputé

### La véritable Maison du Jouet

Le plus grand choix ! Les meilleurs prix !  
C'EST TOUJOURS AU  
**GRAND BAZAR DE LA NIEVRE**  
Place Carnot, NEVERS  
Actuellement :  
**Grande Vente-Réclame**  
DE  
**POUPÉES**  
Entrée Libre | CALENDRIER offert suivant l'importance des achats | Prix Fixe  
Magasins ouverts les Dimanches toute la journée. - On livre à domicile

### ELECTRICITÉ

Installations Usines et appartements Force - Lumière - Sonnerie - Téléphones - Equipement voitures automobiles Charge d'accus de voitures et T. S. F. Moteurs électriques et à essence Toute puissance

### Petit Appareillage électrique

Lampes de toutes marques Et toute intensité Lustres, Plafonniers et appareils de chauffage

### A. OUGEN

6, rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre) Téléph. 34 - R. C. 60/4.051

### RELIGIEUSE

donne secret pour guérir Enfants urinant au lit et Hémorroïdes, Maison Néras, Nantes

### CALENDRIERS

Pochettes, Tableaux, Blocs à effeuiller. Livrables de suite. Par retour envoi d'échantillons. S'adr. Etab. A. BALANDRA, Chalons-Saône On demande représentants actifs et sérieux

### LA LOCATION INDUSTRIELLE

224, rue de Rivoli, PARIS (1<sup>er</sup>) vous procure avec LONG CRÉDIT toutes les MACHINES industrielles, agricoles, automobiles DONT VOUS POUVEZ AVOIR BESOIN Agent général pour la région : G. BLANC, 11, rue Gambetta, NEVERS (Nièvre)

### On devient Propriétaire!

en s'adressant à  
**LA Prévoyance de l'Ouest**  
Société Mutuelle d'Épargne et de Construction  
Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat  
Gérée par La Prévoyance de l'Ouest Immobilier et de Gestion  
Société anonyme au capital de 350.000 fr. qui vous consentira une ouverture de crédit remboursable par contrat d'Épargne, en 10 ou 15 ans, et vous facilitera ainsi l'acquisition ou la construction de la maison que vous désirez.  
Renseignements et Documents gratuits : S'adresser à la DIRECTION RÉGIONALE, 11, Av. Georges-Clemenceau, NEVERS  
Inspection principale M. DAUDET, à Mars-sur-Allier.  
Bureau à Saint-Pierre-le-Moutier ouvert le jeudi, de 8 heures à midi. Inspection particulière à Saint-Honoré-les-Bains : M. MICHON.

### Constructions Mécaniques

## A. COUSON

NEVERS, 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, 5 bis, NEVERS  
Maison Fondée en 1920  
TOUTE LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS  
Engrenages droits, coniques Hélicoidaux taillés Tour, Fraisage, Rabotage A Façon et en Série  
Montage de Machines - Transmissions Spécialité de Machines à Imprimer et façonner le papier  
La Maison se charge de tous travaux de Géométrie, Temp. avec appareils modernes.  
PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE ATELIERS PRES LE PARC  
Spécialiste des Moteurs à Vapeur Et à Combustion Interne Diesels et demi-Diesels Epreuves d'Appareils à Vapeur Démontage, Remontage

### AUX DEUX CLOCHERS

## Sa Bonneterie supérieure

A exiger partout  
Gros: Gabriel CLAVEUX, la Charité (NIEVRE) Tél. 33

### Avis

## La Maison SAINT-ANDRÉ

Frères  
7 bis, boulevard de la République, Nevers prévient la clientèle qu'en dehors de ses travaux de mécanique générale, elle se charge de tous travaux de  
**TAILLANDERIE**  
(réparations et neuf)  
sous la direction de Monsieur SAINT-ANDRÉ Père, tailleur-spécialiste.  
Spécialité d'outils pour charbons, sabotiers, charpentiers, bûcheons.  
Prix spéciaux pour revendeurs

### CO-DIRECTION

Grande ville Touraine ds aff. pleine prospérité lais. 35.000 bené, nets minit. à M. sér, et actif. FINOT, 282, rue Vaugirard, Paris.

### TOILES VIDES FARINE

à vendre  
S'adresser CHAVARY, rept, 33, rue de la Ville Saint-Etienne.

### A VENDRE

## VIEUX JOURNAUX

0 fr. 75 le kilo.  
S'adresser au bureau du journal

### A VENDRE

## Papier Journal Blanc

POUR ALIMENTATION  
2 francs le kilo  
Bureau du journal.

### DELAHAYE

10-12-15-18 CV  
La vieille Marque Française. Universellement réputé

### Démonstration GRAND Garage de la Nièvre

6, rue Félix-Faure, NEVERS